



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **28 janvier 2019**

Délibération n° 2019-3292

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Budget primitif 2019 - Tous budgets

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 8 janvier 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 30 janvier 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, MM. Odo, Petit, Mmes Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Rabatel, M. Bernard (pouvoir à M. Sécheresse), Mme Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Genin (pouvoir à Mme Burricand), Guimet (pouvoir à M. Grivel), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Passi, Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à Mme Iehl), Peytavin (pouvoir à M. Millet), Pietka (pouvoir à M. Bravo), M. Rabehi (pouvoir à Mme Fautra), Mmes Servien (pouvoir à Mme Bouzerda), Varenne (pouvoir à M. Dercamp), Vullien (pouvoir à M. Vincent).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 28 janvier 2019**Délibération n° 2019-3292**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Budget primitif 2019 - Tous budgets**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 décembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet de budget primitif de la collectivité pour l'exercice 2019 a été élaboré dans le cadre prescrit par l'ordonnance n° 2014-1335 du 6 novembre 2014, qui précise les dispositions fiscales et financières applicables à la Métropole de Lyon.

Les crédits de paiement de l'ensemble des budgets (non retraités) de la Métropole s'élèvent à 2 429,8 M€ en dépenses réelles de fonctionnement et 2 791,6 M€ en recettes réelles de fonctionnement.

Ils atteignent 932,9 M€ en dépenses réelles d'investissement et 571,1 M€ en recettes réelles d'investissement, dont 700 M€ en dépenses et 104,7 M€ en recettes sur le seul périmètre de la programmation pluriannuelle des investissements.

I - Le budget principal

Le budget principal de la Métropole relève de la nomenclature budgétaire et comptable M57.

1° - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2019 du budget principal, soumis à l'approbation du Conseil, a été arrêté à 3 510,5 M€, en dépenses et en recettes, valeur toutes taxes, tous mouvements et toutes sections confondus.

La section de fonctionnement du budget principal est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2 643,9 M€.

Avec des recettes réelles de fonctionnement de 2 638,2 M€ (2 585,4 M€ au budget primitif 2018) et des dépenses réelles de 2 325,9 M€ (2 351,4 M€ au budget primitif 2018), l'autofinancement brut atteindrait 312,4 M€ (234 M€ au budget primitif 2018). L'autofinancement brut permettrait de dégager, une fois remboursé le capital des emprunts estimé à 137,7 M€ (215,2 M€ au budget primitif 2018), une épargne nette de 174,6 M€ (18,8 M€ en 2018).

Après prise en compte des mouvements d'ordre pour un montant de 208,4 M€, le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 109,6 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 866,6 M€.

Au 1^{er} janvier 2019, au vu du montant prévisionnel d'emprunt de fin d'année, le montant total de l'encours total brut à long terme du budget principal atteindrait 1 850 M€.

Le besoin d'emprunt à long terme, nécessaire pour équilibrer le budget, est arrêté à la somme de 266,8 M€ (331,1 M€ au budget primitif 2018), hors le refinancement d'une opération de réaménagement de la dette neutre budgétairement (50 M€ en dépenses et en recettes), soit 51,6 % des recettes réelles d'investissement.

Avec 634,9 M€, la part des investissements opérationnels de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) constitue 77 % des dépenses réelles de la section (585,4 M€ en 2018). 201,5 M€ seraient consacrés aux opérations récurrentes d'entretien du patrimoine (27 M€ en recettes) et 433,5 M€ aux projets (75,6 M€ en recettes).

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement (dotations aux amortissements, étalement des subventions reçues, etc.) représenteraient 208,4 M€ en dépenses et 5,6 M€ en recettes. Les opérations d'ordre patrimoniales atteindraient 31,2 M€.

Budget primitif 2019 - budget principal - synthèse (en M€)

Budget principal	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	2 643 854 456
recettes réelles	2 638 224 456
recettes d'ordre	5 630 000
Fonctionnement - Total dépenses	2 643 854 456
dépenses réelles	2 325 869 581
dépenses d'ordre	317 984 875
Epargne brute	312 354 875
remboursement capital des emprunts	137 740 580
Epargne nette	174 614 295
Investissement - Total recettes	866 598 402
recettes réelles	517 397 811
dont recettes PPI	102 584 524
recettes d'ordre	349 200 590
Investissement - Total dépenses	866 598 402
dépenses réelles	829 752 686
dont dépenses PPI	634 921 751
dépenses d'ordre	36 845 715

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiement pour 2019 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2019 - synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels en M€

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Economie, éducation, culture, sport	372,7	114,8	487,6	34,8	23,1	57,9
développement économique et compétitivité de la Métropole	8,8	24,5	33,3	1,4	6,8	8,2
rayonnement et attractivité de la Métropole	18,5	3,1	21,5	11,7	2,3	14,0
ville intelligente et politique numérique	6,7	7,0	13,7	1,5	2,5	4,0
insertion et emploi	266,8	0,1	266,9	18,4		18,4
enseignement supérieur et recherche	1,1	20,7	21,8	0,6	4,8	5,4
éducation	32,2	56,0	88,3	0,9	4,8	5,7
culture	34,5	2,7	37,2	0,3	1,8	2,0

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
sport	4,1	0,7	4,8	0,1	0,0	0,1
Solidarités et habitat	560,2	82,7	642,9	103,2	15,7	118,9
politique de l'enfance et de la famille	156,7	1,9	158,7	4,6	0,0	4,6
protection maternelle et infantile et prévention-santé	4,2	0,2	4,4	1,5		1,5
compensation du handicap	232,4	1,0	233,4	36,2	0,1	36,2
politique du vieillissement	150,5	0,0	150,5	47,9		47,9
habitat et logement	16,3	79,6	95,9	13,1	15,6	28,7
Aménagement du territoire	122,8	150,1	272,9	2,8	52,5	55,2
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	5,0	35,4	40,4	0,8	24,2	25,0
développement urbain	6,8	93,9	100,7	0,5	21,4	21,9
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public	38,6	16,3	54,9	1,5	6,8	8,3
coopérations territoriales	72,5	4,5	76,9			
Mobilité	196,5	158,7	355,2	68,9	14,8	83,7
mobilité des biens et des personnes	196,5	158,7	355,2	68,9	14,8	83,7
Environnement	236,6	41,7	278,3	33,3	2,1	35,3
transition énergétique	6,0	1,5	7,5	0,6		0,6
cycle de l'eau	19,9	14,8	34,7	0,1	0,2	0,3
cycle des déchets	82,7	12,0	94,7	31,0		31,0
qualité de vie - santé & environnement - risques	119,6	10,9	130,5	1,4	1,8	3,2
espaces naturels, agricoles et fluviaux	8,5	2,4	10,9	0,2	0,1	0,3
Ressources	837,0	209,3	1046,3	2395,3	401,2	2796,5
fonctionnement de l'institution	472,7	24,1	496,9	21,6	0,4	22,1
dépenses avec TVA non déductible	0,6		0,6			
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)	364,3	185,2	549,4	2373,6	400,8	2774,4
Projets futurs à individualiser		72,5	72,5		8,1	8,1
projets futurs à individualiser		72,5	72,5		8,1	8,1
TOTAUX :	2 325,9	829,8	3 155,6	2 638,2	517,4	3 155,6

Les principales propositions du budget primitif sont détaillées ci-après par politique publique, en fonctionnement et investissement.

a) - Économie, éducation, culture et sport

Le renforcement de la compétitivité constitue un enjeu stratégique de la politique de développement économique portée par la Métropole. Les prévisions budgétaires 2019 tiennent compte des objectifs du programme de développement économique métropolitain 2016-2021 adopté en septembre 2016. Il fixe les orientations sur les nouveaux segments ou secteurs d'activité de l'économie métropolitaine.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront en 2019 à 8,8 M€

La Métropole reconduira le budget dédié à la promotion et au développement de l'entrepreneuriat à travers, notamment, Lyon Ville de l'Entrepreneuriat (LYVE) à hauteur de 3,2 M€. Ces crédits visent à soutenir l'animation des pôles entrepreneuriaux, la livraison de 3 nouvelles pépinières ainsi que l'offre digitale (plateforme numérique).

En matière d'innovation et compétitivité, 2,5 M€ de crédits seront consacrés aux pôles de compétitivité et aux filières d'excellence telles que la robotique et les sciences de la vie. De nouveaux secteurs en forte croissance seront également soutenus comme la cyber sécurité, ainsi que des événements à effet levier avéré (Big Booster, Forum TAC) ou des actions visant à promouvoir l'économie circulaire dans une stratégie "zéro gaspillage".

Les actions en faveur de l'immobilier d'entreprises mobiliseront 1,2 M€ en dépenses et généreront 1 M€ de recettes (produits de baux).

L'offre territoriale sera également enrichie des investissements programmés pour :

- la requalification des parcs et zones industrielles, afin de développer le socle industriel métropolitain. 3,3 M€ seront requis pour les travaux des avenues des Frères Lumière - ZI Lyon-Nord à Neuville sur Saône/Genay, des Frères Montgolfier - ZI Mi-Plaine à Chassieu, sur le carrefour Mérieux-Montmartin - ZI Lyon sud-est, sur le parc industriel des Gaulnes - ZI Meyzieu-Jonage et avenue Karl Marx - ZI la Rize,
- le pôle entrepreneurial intégrant les pépinières du Val de Saône à Neuville sur Saône, de Givors et de la Duchère à Lyon 9°, soit 7,4 M€. Les participations de l'Europe (Fonds européen de développement régional -FEDER-) et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont également attendues pour la pépinière de Givors (0,6 M€),
- les 6 pôles de compétitivité pour lesquels 1,2 M€ est proposé,
- le démarrage des travaux du projet Biodistrict Gerland à Lyon 7° (1,6 M€) avec une livraison prévue à l'automne 2020,
- la poursuite de la construction du nouveau siège du Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) à Lyon 7° pour 7,2 M€, avec les concours financiers de l'État, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Ville de Lyon à hauteur de 6,2 M€.

La politique pour le **rayonnement et l'attractivité** vise à conforter la position de la Métropole sur le segment du tourisme d'affaires et à développer le tourisme d'agrément tout en renforçant son internationalité. En fonctionnement, les dépenses représenteront 18,5 M€ (reconduction BP 2018) et les recettes 11,7 M€ (9,4 M€ au BP 2018).

5 M€ seront dédiés aux actions de développement touristique, dont 4,6 M€ de subvention à l'Office du tourisme. Le soutien au label OnlyLyon sera reconduit pour 1,3 M€.

Les participations à l'Agence pour le développement économique de la région lyonnaise (ADERLY) et au Pôle métropolitain seront reconduites à hauteur de 2,9 M€.

Les soutiens aux actions de promotion et d'attractivité du territoire seront de 2,7 M€.

1,5 M€ sera consacré au centre d'infectiologie et au bureau de l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

La Métropole cofinancera diverses actions de coopération internationale pour 1,3 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 11,7 M€, en hausse de près de 24 % (9,4 M€ en 2018) en lien avec le dynamisme et la révision tarifaire de la taxe de séjour, dont le produit est estimé à 8,8 M€ (6,5 M€ en 2018). La redevance d'exploitation du Centre des congrès versée par le délégataire sera de 1,1 M€. La contribution de la Ville de Lyon au service commun des relations internationales restera stable à 0,5 M€.

En investissement, 2,5 M€ en dépenses concerneront la poursuite du projet de conception et de réalisation des aménagements scénographiques de l'exposition permanente de la Cité internationale de la gastronomie de Lyon sur le site de l'Hôtel-Dieu à Lyon 2°. L'apport du fonds de dotation de la Cité est évalué à 2,1 M€ pour l'exercice 2019.

La Métropole est engagée dans un partenariat de coopération avec la Ville de Porto-Novo au Bénin. Elle concourt à la création d'un centre de tri des déchets semi-mécanisé pour 0,5 M€. L'Agence française de développement (AFD) versera également 0,2 M€ pour ce projet.

Concernant la **ville intelligente et la politique numérique**, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 6,7 M€ (8 M€ en 2018). 5 M€ financeront des actions transversales et 1,4 M€ sera consacré à l'innovation et la compétitivité, notamment le compte unique de territoire, qui permet un accès centralisé et mutualisé pour l'usager, et le Pass urbain dont le support billettique unique facilite l'accès à un bouquet de services publics.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 1,5 M€. Elles proviennent essentiellement des redevances d'occupation du domaine public et des loyers acquittés par les opérateurs téléphoniques (réseau câblé sous voirie).

En investissement, 3,5 M€ seront consacrés à l'aménagement numérique à très haut débit sur le territoire métropolitain.

2 M€ concerneront les interventions récurrentes pour la gestion des données géomatiques, l'évolution du patrimoine numérique et l'aménagement digital du territoire.

Le développement du projet numérique "Pass urbain" mobilisera également des crédits d'investissement : 0,8 M€ en dépenses et 0,6 M€ en recettes pour les cofinancements de l'Europe (FEDER) et de l'État.

En recettes, 1,8 M€ est attendu de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) dans le cadre du Fonds ville de demain, pour l'amélioration du système de gestion du trafic routier Criter.

En matière **d'insertion et d'emploi**, 266,8 M€ (262,4 M€ en 2018) seront alloués en fonctionnement à l'allocation de revenu de solidarité active (RSA) et à la mise en œuvre des orientations du programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e).

L'allocation RSA versée aux bénéficiaires mobilisera 242,5 M€ (238,1 M€ en 2018). Cette prévision s'appuie sur les tendances constatées sur les 10 premiers mois de l'année 2018 et anticipe une légère hausse des bénéficiaires due à l'arrêt des contrats.

Les 6,8 M€ alloués aux parcours d'accompagnement (6,7 M€ en 2018) vont permettre la poursuite des actions menées en 2017 et 2018 et l'expérimentation d'actions innovantes en direction des allocataires en souffrance psychique.

Le budget consacré à l'insertion par l'activité économique sera de 4,9 M€, dont 1 M€ dédié au "marché réservé" aux structures d'insertion.

Les crédits du fonds social européen (FSE) inclusion gérés par la Métropole pour l'ensemble du territoire à la place des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) seront reconduits à hauteur de 6 M€ en dépenses et en recettes.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 18,4 M€ (13,5 M€ en 2018). Le cofinancement de l'État pour le RSA, via le fonds de mobilisation départementale d'insertion (FMDI), restera stable à 9 M€. 1 M€ est inscrit au titre du fonds d'aide aux politiques d'insertion (FAPI) créé par la loi de finances initiale 2017. 2,3 M€ sont prévus pour le recouvrement des amendes administratives et des indus.

L'enseignement supérieur et la recherche mobiliseront 1,1 M€ en fonctionnement (1,2 M€ en 2018). 0,8 M€ sera dédié au soutien à l'université et 0,3 M€ au budget opérationnel du service "vie étudiante". La contribution de la Ville de Lyon à ce service mutualisé est prévue à hauteur de 0,6 M€.

En investissement, des actions prioritaires ont été identifiées à hauteur de 1,8 M€ dans le cadre du schéma de développement universitaire (SDU).

Des financements seront également dévolus aux projets déclinés dans les contrats de plan État-Région (CPER) et aux opérations menées sur les différents campus de l'agglomération.

Ainsi, pour le CPER 2015-2020, 9,1 M€ permettront de poursuivre les efforts de structuration engagés sur les sites de l'agglomération, permettant de transformer l'excellence universitaire en valeur économique pour le territoire. Il s'agit en particulier :

- du projet du Centre international de recherche en infectiologie (CIRI), avec l'attribution d'une subvention d'équipement de 3 M€ au profit de l'Université Claude Bernard Lyon 1,
- des interventions pour la chaufferie et les voiries de LyonTech la Doua pour 2,2 M€,
- du site de Neurocampus de l'Université Claude Bernard Lyon 1 à Villeurbanne pour 1,4 M€; les partenaires au projet apporteront leurs concours financiers à hauteur de 3,7 M€,
- de la construction de logements sociaux étudiants pour 1,4 M€,
- de la rénovation du bâtiment K et de la réhabilitation de la bibliothèque de l'Université Lyon 2 à Bron pour 0,9 M€,
- de la restructuration du pôle matériaux de l'Institut national des sciences appliquées (INSA) - Campus Lyon Tech la Doua à Villeurbanne pour 0,4 M€ et de la requalification du Campus Lyon santé est Rockefeller à Lyon 3° pour 0,2 M€,
- des projets Provademse du Campus LyonTech-la Doua à Villeurbanne pour 0,6 M€, et Sedaqua de l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour 0,5 M€.

8,3 M€ seront également dédiés aux opérations du projet Lyon cité campus, telles que l'Institut de nanotechnologie (1,3 M€ en dépenses), le bâtiment du laboratoire et de recherche LR8 sur le site Monod de l'École normale supérieure à Lyon 7° (5 M€ en dépenses et 0,5 M€ en recettes) et le Centre européen de nutrition pour la santé (2 M€ en dépenses).

En matière **d'éducation**, la Métropole a la charge de 116 collèges, dont 79 publics et 37 privés, pour près de 67 000 collégiens, dont 54 508 dans le secteur public. À la rentrée scolaire 2018-2019, 907 collégiens supplémentaires ont été accueillis (contre 1 189 élèves à la rentrée 2017-2018).

32,2 M€ (30 M€ en 2018) seront alloués en fonctionnement à la politique publique de l'éducation dont 22,5 M€ pour la dotation de fonctionnement des collèges. Cette dotation est répartie à hauteur de 12,4 M€ pour les établissements publics et 10,1 M€ pour les établissements privés.

Les dépenses d'entretien et de nettoyage des collèges seront de 3,4 M€ (2,8 M€ au BP 2018). Les différents postes de restauration scolaire représenteront 3,2 M€ en dépenses et 0,4 M€ en recettes. Les participations des départements limitrophes, dont les élèves sont scolarisés sur le territoire métropolitain s'élèveront à 0,4 M€ en dépenses et en recettes.

En investissement, 34,4 M€ financeront la réalisation de nouveaux établissements, les restructurations lourdes et l'achat ou le renouvellement des équipements numériques éducatifs.

A Saint Priest, 6,1 M€ seront consacrés à la construction en modulaires d'un collège d'une capacité de 750 élèves chemin de Revaion, approuvée par délibération du Conseil n° 2018-3182 du 10 décembre 2018 et dont l'ouverture aura lieu dès la rentrée 2020.

La poursuite de la démolition du bâtiment administratif et d'autres annexes pour la reconstruction du collège Lassagne à Caluire et Cuire mobilisera 5,5 M€.

A Fontaines sur Saône, la restructuration et l'extension du collège Jean de Tournes seront assurées pour 4 M€.

La réalisation d'un collège dans le quartier Cusset-Bonnevay à Villeurbanne mobilisera 3,1 M€ en 2019.

Il s'agira également de financer la restructuration intérieure des bâtiments, entrée et espaces extérieurs du collège Jean-Jacques Rousseau à Tassin la Demi Lune pour 2,6 M€, l'extension et la mise en accessibilité du collège Rosset à Lyon 7° pour 2 M€, ainsi que le collège Emile Malfroy à Grigny (1,9 M€).

Des crédits sont toujours mobilisés pour :

- la restructuration partielle du collège Elsa Triolet à Vénissieux (1,5 M€),
- la restructuration du Collège Évariste Galois à Meyzieu (1,1 M€),
- la construction d'un collège d'une capacité de 700 élèves à Lyon 7 Pré Gaudry (1,1 M€).

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République prévoit la programmation de moyens, en particulier pour l'éducation au numérique. La Métropole prévoit en 2019 des crédits à hauteur de 0,9 M€ pour le plan "numérique éducatif" qui devra couvrir en équipements et aménagements de locaux, l'ensemble des collèges de l'Académie de Lyon.

21,9 M€ seront consacrés aux interventions récurrentes dans les collèges (études, aménagement des bâtiments, achats de mobiliers et équipements scolaires). Ce montant intègre également les subventions aux établissements privés versées en vertu de la loi Falloux (2,2 M€).

En recettes, 4,8 M€ sont inscrits au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges.

En matière culturelle, les dépenses de fonctionnement atteindront 34,5 M€ (reconduction BP 2018).

La contribution au Musée des Confluences s'établira à 13,9 M€. Le budget du Musée Lugdunum sera stable à 0,8 M€. La billetterie, les ventes de la boutique et les locations de salles engendreront 0,3 M€ de recettes.

Les soutiens aux grands événements culturels (Biennale d'art contemporain, festivals des Nuits de Fourvière et Lumière) seront reconduits pour 6,8 M€.

La Métropole participera aux frais de fonctionnement d'équipements culturels à hauteur de 4,7 M€ (4,6 M€ en 2018). Ils concerneront les établissements de rayonnement national et international tels que l'Opéra de Lyon, la Maison de la danse, le théâtre des Célestins, l'Institut Lumière et le TNP Villeurbanne.

Dans le cadre des orientations du schéma métropolitain des enseignements artistiques, 5,2 M€ seront alloués aux conservatoires et écoles de musique, danse, théâtre et cirque.

La contribution obligatoire au service unifié des archives départementales et métropolitaines, géré par le Département du Rhône, représentera 2,2 M€.

La lecture publique bénéficiera d'un budget de 0,3 M€. Cette compétence obligatoire pour les communes de moins de 12 000 habitants est exercée en partenariat avec la Ville de Lyon pour bénéficier de l'infrastructure dont elle dispose à travers ses bibliothèques municipales, et avec les autres bibliothèques des villes moyennes ou importantes de l'agglomération.

Les dépenses récurrentes d'investissement (1,7 M€) concerneront l'acquisition de matériels et de mobiliers de musée (0,5 M€), les interventions pour la conservation des sites archéologiques (0,4 M€), la numérisation des archives (0,2 M€), l'amélioration des sites culturels (0,4 M€) et les instruments et matériels scéniques (0,2 M€).

La Société d'équipement et d'aménagement du Rhône et de Lyon (SERL) doit procéder au remboursement d'avances au profit de la Métropole, au titre de l'opération de construction du Musée des Confluences, soit une recette de 1,8 M€.

0,5 M€ permettra la poursuite du chantier de rénovation des loges des Nuits de Fourvière à Lyon 5°.

La **politique sportive** mobilisera 4,1 M€ en fonctionnement (4,1 M€ au BP 2018). Conformément à la politique délibérée par le Conseil, la Métropole soutiendra 8 clubs professionnels pour 1,7 M€, les clubs amateurs de haut niveau pour 0,4 M€, les clubs de bassin de vie pour 0,2 M€ et les comités sportifs pour 0,3 M€. Les soutiens seront reconduits en faveur des sections sportives des collèges et du dispositif "Vacances sportives". Des actions transversales seront poursuivies dans les champs du sport/santé et du sport/emploi.

Les subventions de soutien à la vie associative atteindront 0,7 M€.

Les dépenses récurrentes d'investissement (0,7 M€) concerneront les équipements sportifs communaux.

b) - Solidarités et habitat

La **politique de l'enfance** est une compétence obligatoire partagée entre la Métropole (protection administrative) et l'État (protection judiciaire). Les bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance sont les mineurs (dont les mineurs non accompagnés -MNA-), les jeunes majeurs et les mères isolées avec enfant de moins de 3 ans. La Métropole comptabilise 103 établissements et structures habilités à l'aide sociale à l'enfance ainsi que l'Institut départemental de l'enfance et de la famille (IDEF). La Métropole est également en charge de l'évaluation des demandes d'agrément en vue d'adoption.

Les dépenses de fonctionnement allouées à cette politique atteindront 156,7 M€ (127,9 M€ au budget primitif 2018), dont 128,9 M€ de frais de séjours et d'hébergement (en augmentation de 10,6 % comparé à 2018, soit + 12,4 M€). Les autres dépenses portant sur les frais annexes (transports, santé et frais alimentaires), ainsi que les marchés mis en œuvre pour les dispositifs enfance seront de 27,8 M€ (10,8 M€ en 2018).

La protection de l'enfance se divise en 4 axes majeurs : les MNA, les jeunes majeurs, la prévention et la protection.

La question de la prise en charge des MNA se pose depuis le milieu des années 1999 et s'exprime avec plus d'acuité dans un contexte global de crise migratoire depuis le début des années 2010. Cet état de fait s'observe au niveau de la Métropole qui connaît, depuis ces dernières années, un niveau très conséquent de demandes de prise en charge émanant de MNA : 1 308 demandes en 2018 contre 717 en 2017 et 389 en 2016. Dans ce contexte particulier, le montant des dépenses a été évalué à 50 M€ pour 2019, dont 17 M€ pour la phase de mise à l'abri et 33 M€ pour la prise en charge de ces mineurs dans le dispositif de droit commun de l'aide sociale à l'enfance (ASE).

Concernant les jeunes majeurs, le nombre de jeunes suivis à fin octobre 2018 est de 814 soit 5,4 % de plus qu'en 2017. À périmètre normatif constant, l'arrivée très importante de MNA proches de la majorité va accroître le nombre de prises en charge ; le budget 2019 a donc été construit en conséquence et est évalué à 5 M€ (3,4 M€ en 2018).

Pour la mise en œuvre de son dispositif de protection, la Métropole dispose sur son territoire d'internats scolaires et de 1 360 places en accueil, dont 601 en Maison d'enfants à caractère social (MECS) et 400 en foyer d'adolescents. 290 assistants familiaux prennent également en charge à leur domicile environ 500 enfants et adolescents, ainsi que 382 tiers dignes de confiance et autres parents. Pour 2019, 71,2 M€ seront alloués à ces dispositifs de protection ainsi que 2,4 M€ pour le budget de fonctionnement de l'IDEF qui accueille chaque année plus de 1 000 mineurs, mais aussi des mères très jeunes avec leur enfant (20 places).

Les dispositifs de prévention regroupent l'accueil mère/enfant, les différents types de prise en charge en milieu ouvert, la prévention spécialisée ainsi que les subventions aux acteurs de l'enfance comme par exemple les Maisons des jeunes et de la culture (MJC). Afin de couvrir l'ensemble de ces actions, 27,9 M€ ont été prévus pour 2019.

Le budget relatif à l'adoption reste stable entre 2018 et 2019 à hauteur de 0,1 M€.

Les recettes, estimées à 4,6 M€, sont composées des remboursements par l'État de frais pour les MNA à hauteur de 2 M€, des remboursements à l'IDEF (principalement du Département du Rhône) pour 1,2 M€ et enfin des participations des familles et régularisations diverses pour 1,4 M€.

En investissement, le lancement du projet de restructuration des bâtiments d'hébergement de l'IDEF à Bron nécessiteront 1,3 M€. 0,3 M€ permettra de finaliser les travaux de démolition de l'ancienne pouponnière de l'Institut.

Les dépenses récurrentes (0,4 M€) concernent l'amélioration du patrimoine de l'IDEF.

La politique de protection maternelle et infantile (PMI) et prévention santé vise à renforcer la prévention primaire et secondaire pour, à terme, améliorer la qualité de vie des métropolitains et diminuer les coûts de prise en charge du handicap. Elle a également pour objet de favoriser l'inclusion sociale, assurer la formation obligatoire des assistant(e)s maternel(le)s et enfin de garantir un service de qualité en dotant les professionnels en matériel et produits (médicaments, vaccins, services) adéquats.

En fonctionnement, les crédits 2019 sont reconduits en dépenses pour 4,2 M€. Les recettes sont également stables à hauteur de 1,5 M€ grâce à une démarche de sensibilisation des prescripteurs et à l'enregistrement systématique des actes.

Les soutiens alloués aux 17 Centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) seront de 1,4 M€ et ceux dédiés aux 9 Centres d'action médicosociale précoce (CAMSP) atteindront 1,1 M€.

La Métropole poursuit son soutien à diverses actions de prévention telles que le dépistage des cancers (0,4 M€ à l'association ADEMAs) et aux travaux de recherche en oncologie conduits par le Cancéropôle (0,3 M€ pour le dispositif preuve du concept).

Les frais de formation des assistant(e)s maternel(le)s seront de 0,3 M€. Ces formations se poursuivront en 2019 avec la même intensité qu'en 2018, puisque la PMI dénombre en moyenne 600 nouveaux agréments par an.

Les moyens matériels (fournitures pour la PMI, produits pharmaceutiques, etc.) sont évalués à 0,3 M€.

La Métropole reconduira ses soutiens aux associations qui accueillent des enfants en situation de handicap ou en difficultés sociales à hauteur de 0,2 M€.

En recettes, les remboursements par la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) des frais d'actes et consultations PMI seraient stables à 1,4 M€.

La Métropole contribue à assurer une prise en charge adaptée et de qualité pour les personnes dépendantes ou en perte progressive d'autonomie, vivant à domicile ou accueillies en établissements. Elle accompagne les personnes en situation de handicap et partage avec l'État la responsabilité de la prise en charge des enfants en situation de handicap. Les dépenses de fonctionnement liées à la **politique de compensation du handicap** atteindront 232,4 M€, soit une hausse de 2,2 % par rapport à 2018 (227,3 M€).

Les frais de séjour en établissements et services pour adultes en situation de handicap sont évalués à 161,7 M€ contre 159,8 M€ en 2018 pour plus de 3 270 bénéficiaires. Cette prévision intègre une stabilité du nombre de bénéficiaires, l'impact du taux directeur de 0,5 % pour les établissements sous contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) et de 0,3 % pour les associations hors CPOM. L'augmentation du BP 2019 comprend également les nouveaux projets dans les établissements de la Métropole et dans les services d'accompagnement à la vie sociale (0,5 M€), ainsi que la refonte du règlement métropolitain des solidarités évalué à 0,4 M€.

La prestation de compensation du handicap (PCH), destinée à financer les besoins liés à la perte d'autonomie, tient compte sur 2019 d'une revalorisation des tarifs de référence des prestataires de 12,55 % et d'une augmentation de 3 % des bénéficiaires (7 643 au 30 septembre 2018). Elle est proposée à 52,3 M€ (49,9 M€ en 2018).

L'allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP), dispositif en voie d'extinction, progressivement remplacé par la PCH, sera de 9 M€ pour 1 312 bénéficiaires (9,2 M€ en 2018).

Le budget de la Maison du handicap sera de 1,8 M€ en dépenses (1,6 M€ en 2018) et 1,4 M€ en recettes (1,3 M€ en 2018).

Le transport des élèves en situation de handicap, compétence obligatoire, qui concerne actuellement 1 309 élèves, est estimé à 6,4 M€ (5,8 M€ en 2018) avec une hypothèse de + 3% du nombre d'élèves.

La politique conduite en faveur des personnes en situation de handicap et cofinancée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et les contributions des bénéficiaires. Ces recettes de fonctionnement sont estimées à 36,2 M€ en 2019 (33,2 M€ en 2018).

Elles comprennent, entre autres :

- les contributions des personnes hébergées en établissement pour 21 M€ (20 M€ en 2018) en application du règlement départemental d'aide sociale,
- le concours de la CNSA versé au titre de la PCH est estimé à 13 M€ (11 M€ en 2018). Il est réparti au niveau national selon plusieurs critères dont le nombre de bénéficiaires de la PCH et de l'ACTP,
- les recours et trop perçus pour un montant de 0,9 M€.

La Métropole pilote la politique gérontologique et coordonne les actions sociales en faveur des personnes âgées. Elle assure le versement des prestations réglementaires destinées à compenser la perte d'autonomie.

En fonctionnement, 150,6 M€ (151,8 M€ au BP 2018) seront alloués à la **politique du vieillissement**.

L'allocation personnalisée d'autonomie (APA) s'élèvera à 109,1 M€ (109,7 M€ en 2018).

Concernant l'APA à domicile, l'estimation des dépenses pour 2019 s'élève à 61,2 M€ (59,9 M€ en 2018) et tient compte d'une hausse des bénéficiaires de 2 % (16 949 au 30 septembre 2018) ainsi que d'une revalorisation des tarifs de référence des prestataires de 14,28 %.

Au vu du tassement du nombre de bénéficiaires constaté en 2018 (10 484 au 30 septembre 2018 contre 10 468 au 31 décembre 2017) et d'une meilleure maîtrise des plans d'aide, l'APA versée aux personnes accueillies en établissements est estimée à 48 M€ (49,8 M€ au BP 2018).

Les frais de séjour en établissements pour personnes âgées seront de 37 M€ (37,5 M€ en 2018). Ils concernent plus de 3 268 résidents en établissements privés et publics.

Les soutiens aux actions conduites par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, instituée par la loi d'adaptation de la société au vieillissement, représenteront 3,5 M€ en dépenses et 3,1 M€ en recettes.

Les participations perçues au titre de la politique en matière de personnes âgées seront de 47,9 M€ (contre 46,8 M€ en 2018).

Au vu du mécanisme national de répartition entre les départements de la dotation annuelle pour le financement de l'APA pour les personnes âgées qui intègre, notamment, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans et la dépense constatée d'APA sur le territoire, la dotation sera de 33,5 M€.

Les contributions des obligés alimentaires (+ de 905) et les aides sociales récupérables pour les personnes en établissements seront de 2,6 M€ (3,6 M€ en 2018). Les récupérations sur successions s'élèveront à 6 M€ (5,1 M€ en 2018).

L'Agence régionale de santé (ARS) versera une dotation de 0,9 M€ pour le fonctionnement des 4 Maisons pour l'autonomie et l'intégration des malades d'Alzheimer (MAIA) ouvertes sur le territoire de la Métropole.

En investissement, 1 M€ sera attribué au projet de refonte des outils de la solidarité pour adapter certaines applications à la réglementation sur les processus métiers et remplacer les outils vieillissants.

La Métropole, autorité organisatrice de **l'habitat et du logement** sur son territoire, est compétente en matière d'offre de logement, d'accès et de maintien dans le logement ainsi que pour l'aide individuelle aux ménages. Les crédits de fonctionnement alloués à cette politique publique s'élèveront à 16,3 M€ et les recettes à 13,1 M€.

Les dépenses consacrées au soutien au logement social seront de 11 M€. Ces crédits concernent principalement les subventions versées aux Offices publics de l'habitat (OPH) (3,3 M€). Le soutien accordé au fonds de solidarité pour le logement (FSL) s'élèvera à 3,9 M€. Ce dispositif accorde des aides financières aux personnes en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement, s'y maintenir ou assumer leurs charges d'énergie ou eau. Enfin, 3 M€ seront alloués à l'appui aux politiques publiques de l'habitat et aux aides à l'inclusion par le logement.

Les dépenses relatives aux parcs privés seront de 3,1 M€, dont 2 M€ pour les dispositifs relatifs à la lutte contre l'habitat indigne. L'accompagnement des copropriétés s'engageant dans la réalisation de travaux d'éco-rénovation sera reconduit à hauteur de 0,6 M€. Les dépenses pour les immeubles menaçant ruine seront de 0,2 M€. Les actions de lutte contre la précarité énergétique pour les publics défavorisés seront soutenues à hauteur de 0,2 M€.

Les crédits dédiés aux actions en faveur des gens du voyage seront stables pour la partie relative aux 19 aires réparties sur le territoire métropolitain (2,1 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes). 0,2 M€ sont également prévus pour des terrains familiaux.

Les recettes de la politique de l'habitat sont attendues à hauteur de 13,1 M€ (9,8 M€ en 2018), dont 10 M€ liés aux baux emphytéotiques pour le logement social. Concernant le FSL, la contribution des bailleurs restera stable (0,4 M€), tout comme celle des fournisseurs (0,5 M€). 1,3 M€ est attendu des cofinanceurs (État, Agence nationale de l'habitat, Communes, etc.) dans la lutte contre l'habitat indigne et l'accompagnement des propriétaires dans les travaux d'éco-rénovation.

En investissement, la production de logements sociaux est confortée par le dispositif des aides à la pierre (37,8 M€ de dépenses et 15,2 M€ de recettes de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes).

La poursuite du programme de soutien à l'éco-rénovation des parcs public et privé, pour la réduction des consommations énergétiques, permet l'octroi de subventions estimées à 6,5 M€. Ces investissements contribueront à la diminution des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire et à la maîtrise des factures d'énergie des ménages.

Dans le cadre des contrats de plan 2011-2015 puis 2016-2020 avec les OPH, les acquisitions foncières mobiliseront 4,5 M€.

En 2019, la réhabilitation de logements vétustes continue dans les secteurs Moncey-Voltaire et Guillotière à Lyon 3° et Lyon 7°. L'achat d'immobiliers pour 2,9 M€ favorisera l'offre de logements accessibles après leur rétrocession à des bailleurs en charge des opérations de rénovation.

Les réserves foncières requièrent des financements à hauteur de 25,3 M€ au titre du logement social.

c) - Aménagement du territoire

La politique de **cohésion territoriale** (dont la politique de la ville) nécessitera 5 M€ en dépenses de fonctionnement.

Dans le cadre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, 1,7 M€ sera alloué aux équipes projets intervenant sur l'ensemble des quartiers prioritaires de la politique de la ville (reconduction BP 2018). Les cofinancements des partenaires sont attendus à hauteur 0,7 M€ (1,2 M€ en 2018). Un soutien sera apporté au développement des activités des opérateurs d'agglomération œuvrant en faveur de la cohésion urbaine et sociale à hauteur de 0,3 M€ (0,2 M€ en 2018).

Les dépenses liées à la gestion sociale urbaine de proximité (GSUP) seront de 1,5 M€ (1,9 M€ en 2018).

Dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), les études concernant les quartiers prioritaires représenteront 0,7 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes perçues de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

En investissement, 5,9 M€ financeront la participation au bilan de la zone d'aménagement concerté (ZAC) Terraillon à Bron, opération concédée à la SERL. Des transactions immobilières dans ce quartier sont également inscrites pour 0,8 M€.

Les études et les acquisitions foncières seront engagées pour l'opération de requalification des espaces extérieurs à Saint Fons - les Clochettes pour 3,9 M€ afin d'aménager la rue de Valence et de créer une nouvelle voie est/ouest pour sécuriser les déplacements aux abords du collège Alain.

2 M€ seront nécessaires aux travaux de requalification de la place Ballanche à Lyon 3°. La Ville de Lyon prendra à sa charge le coût des équipements communaux réalisés dans le cadre de cette opération, soit 0,2 M€.

Le programme d'équipements publics (PEP) de la ZAC de Vénissy et les travaux d'aménagement des espaces extérieurs Montelier à Vénissieux mobiliseront 1,7 M€ avec une participation de la Ville de 0,2 M€. Le traitement de la rue du Bottet à Rillieux la Pape et du quartier Vernay-Verchères à Vaulx en Velin est prévu à hauteur de 0,3 M€. En recettes, les participations de l'ANRU, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Commune de Vaulx en Velin sont attendues pour un montant de 0,2 M€.

La démolition des immeubles de logements sociaux Mont Cindre et Mont Gerbier secteur Mas du Taureau à Vaulx en Velin, l'opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville à Saint Priest et des démolitions à Villeurbanne, Pierre Bénite et Mions ainsi que la résidence Les Arcades à Pierre Bénite bénéficieront au total d'une subvention de 1 M€.

D'autres opérations de renouvellement urbain se poursuivront pour 1 M€ avec des recettes estimées à 1,8 M€ :

- à Bron (0,3 M€), pour la requalification des espaces publics dans le secteur Caravelle, avec des financements de l'ANRU, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Ville de Bron (1,5 M€),
- à Saint Priest, pour la restructuration du quartier Bel Air Mansart-Farrère (0,3 M€),
- à Saint Fons (0,2 M€), pour les travaux de la voie nouvelle entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Mathieu Dussurgey avec des participations de l'ANRU et de la Région attendues pour 0,3 M€,
- à Lyon 8° (0,2 M€), pour les acquisitions foncières du projet d'aménagement du secteur Langlet-Santy et le passage Comtois.

Des dépenses récurrentes d'investissement sont essentiellement consacrées aux acquisitions foncières pour le compte des Communes (17 M€). Les villes bénéficiaires des transactions, pour les opérations lancées depuis 2014, rembourseront la Métropole, soit une recette estimée à 21,3 M€.

Au titre du **développement urbain**, la Métropole a l'ambition d'améliorer le cadre de vie des habitants, de participer à la production de logements et de contribuer au développement économique de l'agglomération.

Les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 6,8 M€ (31,8 M€ en 2018).

Une subvention sera versée à l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise pour 3,5 M€ (4,3 M€ en 2018). De plus, la contribution obligatoire au Syndicat mixte d'études et de programmation de l'agglomération lyonnaise (SEPAL) s'établira à 0,7 M€ en stabilité par rapport à 2018.

Le budget des études thématiques et d'opportunités sera de 1,4 M€ (2 M€ en 2018). Dans le cadre de la gestion des réserves foncières, les travaux de sécurisation des bâtiments vétustes mobiliseront 0,7 M€ (0,4 M€ au BP 2018).

Les recettes s'établiront à 0,5 M€, dont 0,4 M€ de contributions des Communes à la plateforme mutualisée d'instruction des demandes d'autorisation du sol (ADS).

En investissement, dans le cadre de l'aménagement du programme Cœur de Presqu'île, 15,6 M€ seront consacrés aux réaménagements des places des Terreaux et Chardonnnet, de la place de la Comédie/rue Joseph Serlin à Lyon 1er, de la rue de la République et des places Louis Pradel et Tolozan à Lyon 1er et 2°, de la rue Victor Hugo/place Ampère à Lyon 2°. Une prise en charge financière par la Ville de Lyon est prévue pour 0,4 M€.

5 M€ seront dédiés à la construction du parking public A1 dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Lyon Confluence, phase 2, à Lyon 2°.

Les travaux d'accessibilité sur le site du Puisoz à Vénissieux, avec l'arrivée des enseignes commerciales Ikea et Leroy Merlin mi-2019, requerront 4,8 M€ en dépenses. En recettes, la participation de la Commune de Vénissieux est attendue à hauteur de 0,1 M€.

Le projet Lyon Part-Dieu secteur Béraudier à Lyon 3° verra la réalisation de plusieurs interventions foncières pour 3,6 M€ et 0,5 M€ est prévu à la réalisation des aménagements de la ZAC Part-Dieu ouest.

À Villeurbanne, 2,6 M€ permettront la poursuite des aménagements en faveur du développement de l'activité économique sur le secteur Grand-Clément.

L'ouverture du centre commercial Peyssilieu à Meyzieu est programmée en 2021, à l'issue de la 1^{ère} phase du projet de restructuration. Cette opération fera l'objet d'une participation de la société Meyzieu-Distribution pour la réalisation d'équipements publics exceptionnels, versée en totalité en 2019, soit 2,5 M€. La Métropole est en effet maître d'ouvrage des travaux de construction d'une nouvelle bretelle en sortie de la RN346 et du réaménagement des rues Paul Cézanne, Mendès France et de la République (0,2 M€).

Le financement des acquisitions foncières pour les opérations Carré de Soie secteurs Tase et Yoplait à Vaulx en Velin s'élèvera à 1,5 M€. Le lancement des travaux d'aménagement de l'esplanade nécessitera 2,3 M€. Resteront à réaliser les abords des derniers îlots en chantier de l'opération PAE îlot Tase pour 1,3 M€ pour lesquels la Commune de Vaulx en Velin participera à hauteur de 0,9 M€.

11 M€ concerneront les équipements publics des projets urbains partenariaux (PUP) en particulier le parc Marius Berliet et le site Saint Vincent de Paul à Lyon 8°, l'opération 75, rue de Gerland, rue Duvivier et les sites Ginkgo à Lyon 7°, Gimenez à Vaulx en Velin, Gervais Buissière et Liberté Faÿs à Villeurbanne. Les participations des constructeurs sont attendues pour 7,8 M€.

3,5 M€ financeront la requalification des quartiers La Bégude à Feyzin, Barolles - tranche 2 à Saint Genis Laval et du Centre-Ville de Caluire et Cuire. Les Communes de Feyzin et de Saint Genis Laval seront parties prenantes respectivement pour 0,3 M€ et 0,2 M€.

L'aménagement des îlots de Fontenay, place des Pavillons à Lyon 7° et de la Plancha à Limonest sont proposés pour 1,2 M€. La Commune de Limonest participera à hauteur de 0,2 M€.

1,5 M€ financera la requalification des places Morel et Peyrat et de l'entrée nord du secteur maison Meunier à Saint Didier au Mont d'Or.

La préparation du futur projet d'aménagement urbain du secteur Carnot sur le terrain du service départemental métropolitain d'incendie et de secours (SDMIS) à Neuville sur Saône nécessitera des acquisitions foncières à hauteur de 1,5 M€.

Le démarrage des travaux pour la requalification de la place Pompidou à Saint Genis les Ollières est programmé pour 0,8 M€ comme celui des travaux pour l'élargissement de la rue du Prado et la réalisation d'études techniques pour le traitement du chemin de l'Épinette à Fontaines Saint Martin (0,6 M€).

L'exécution du programme d'études et de travaux de la 1^{ère} phase d'aménagement des échangeurs de l'A450 et de l'A7 fera l'objet d'une subvention au profit de l'État d'un montant de 0,6 M€.

Les études seront également engagées ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement Pré Gaudry à Lyon 7° (0,5 M€).

Les études et les acquisitions foncières nécessaires à la future opération d'aménagement du secteur du Raquin à Chassieu mobiliseront 0,5 M€.

La constitution des réserves foncières hors logement social et les travaux de déconstruction des fonciers acquis nécessiteront une inscription totale de 32,7 M€.

En recettes, 8,9 M€ concerneront des cessions foncières par annuité, dont 5 M€ pour la ZAC Gratte-Ciel nord à Villeurbanne, 1,8 M€ à destination de la ZAC Confluence à Lyon 2° et enfin 2,1 M€ en faveur des réserves foncières hors logement social.

La politique des **espaces publics** couvre l'ensemble des activités relatives à l'entretien, la gestion et la conception de ces espaces. Les dépenses de fonctionnement atteindront 38,6 M€ (37,4 M€ en 2018).

Les activités de nettoyage représenteront 32,6 M€ (32 M€ en 2018). Cette prévision intègre une augmentation de 31,9 ha de surface et la livraison de 60 kms de nouvelles pistes cyclables.

Les prévisions relatives à la viabilité hivernale de la voirie métropolitaine atteignent 3,1 M€.

La gestion des 90 000 arbres d'alignement est estimée à 2,9 M€.

Les recettes attendues s'élèveront à 1,5 M€ et concerneront essentiellement les participations des Communes au titre des conventions sur les dispositifs de propreté globale (1,1 M€).

En investissement, 4,1 M€ permettront d'honorer les dépenses effectuées dans le cadre de diverses opérations récurrentes, en particulier pour l'extension et le renouvellement des arbres d'alignement (1,5 M€), l'achat de poids lourds et matériels techniques affectés aux missions de nettoyage, de collecte des ordures ménagères et aux centres d'exploitation (1,8 M€) et enfin, les travaux réalisés dans les cimetières (0,8 M€).

3,1 M€ seront consacrés à l'aménagement des Rives de Saône, pour les espaces publics des Terrasses de la Presqu'île quai Saint-Antoine et la promenade du défilé de la Saône à Lyon 2°. La Ville de Lyon participera à hauteur de 1 M€.

Dans le cadre de la dernière phase d'aménagement du parc Blandan à Lyon 7°, la réalisation des travaux de sécurisation autour du Fort et l'aménagement du carrefour Lamothe représenteront 1,5 M€.

1,7 M€ concernera la requalification de la rue Peronnet à Vernaison (0,8 M€) et de la place de la Fontaine à Curis au Mont d'Or (0,9 M€). À Sathonay Camp, la poursuite de l'aménagement de la place Thévenot mobilisera 0,5 M€ avec une participation de la Commune pour 0,1 M€.

1 M€ permettra la création et l'aménagement de voiries du secteur Chantegrillet à Sainte Foy lès Lyon.

0,9 M€ sera destiné au réaménagement des abords du parking Rancé à Genay (0,5 M€) et à l'avenue des Tilleuls à Mions (0,4 M€).

Les travaux de la phase 1 du projet d'élargissement de la rue Dussurgey à Saint Fons seront assurés pour 0,8 M€.

0,4 M€ permettra le lancement du projet de restructuration du pôle commercial de la Porte des Alpes à Bron suite au départ des enseignes Ikea et Leroy Merlin. La participation aux travaux d'éclairage public sera reversée par la société Ceetrus pour un montant de 5,3 M€.

Le projet d'extension du cimetière métropolitain de Bron et le réaménagement de son parking sont prévus à hauteur de 0,8 M€.

À Lyon 2°, 0,6 M€ est envisagé pour la phase 2 du projet d'aménagement des espaces publics attenants à l'Hôtel-Dieu avec une participation de la Ville de Lyon à hauteur de 0,3 M€.

Les acquisitions de matériels et outillages techniques mobiliseront 0,5 M€.

En matière de **coopérations territoriales**, les dépenses de fonctionnement s'élèveront à 72,4 M€, dont 72,3 M€ versés au Département du Rhône au titre de la dotation de compensation métropolitaine (DCM). Pour mémoire, ce montant visant à garantir un même niveau d'épargne nette aux 2 collectivités a été fixé définitivement par arrêté interministériel du 16 novembre 2016.

En investissement, 1,5 M€ sera consacré à la requalification de la rue Béla Bartok à Vénissieux et 0,5 M€ au réaménagement de la place Ennemond Romand.

À Caluire et Cuire, 0,9 M€ permettra la réalisation des aménagements en modes doux du Chemin Petit, de l'avenue Général Leclerc à la Voie des Dombes. À Irigny, le traitement de la rue de Boutan nécessitera 0,6 M€. 0,4 M€ concernera le projet de sécurisation et la construction d'un collecteur d'eaux pluviales sur le tronçon de la RD 73 à Poleymieux au Mont d'Or.

Le pont des Trois Renards à Tassin la Demi Lune a été intégré au patrimoine des ouvrages d'art de la Métropole le 1^{er} janvier 2015 : 0,3 M€ est prévu pour sa réparation.

d) - Mobilité

En fonctionnement, 196,5 M€ de dépenses (207,4 M€ en 2018) et 68,9 M€ (68,3 M€ en 2018) de recettes seront consacrés à la **mobilité des biens et des personnes**. On note une baisse des dépenses suite à une analyse précise ayant permis des transferts de charges en section d'investissement.

Les dépenses relatives aux transports urbains sont estimées à 142 M€ (146,1 M€ en 2018), dont 131,5 M€ de participation statutaire au Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL - 135,6 M€ en 2018). La contribution pour la liaison ferrée entre Lyon et l'aéroport Lyon-Saint Exupéry (Rhônexpress) sera de 5,4 M€.

32,8 M€ seront consacrés à l'aménagement et l'entretien des voies métropolitaines (34,7 M€ en 2018). Les dépenses principales concernent :

- l'entretien de proximité suivi par les subdivisions de voirie pour 16,7 M€ (18,9 M€ en 2018),
- la réfection des tranchées pour 8,7 M€ (9,4 M€ en 2018) pour tous concessionnaires confondus,
- l'entretien des voies rapides pour 1,8 M€ telles que le boulevard urbain sud, le boulevard Laurent Bonnevey ou le contournement de Meyzieu,
- le soutien aux mobilités actives pour 2,5 M€ (1,3 M€ en 2018),
- la gestion de l'ex-autoroute A6/A7 suite au déclassement pour 2,3 M€ (2 M€ en 2018).

L'entretien des ouvrages d'arts et tunnels représentera un budget de 16,5 M€ (20 M€ en 2018), dont 11,7 M€ (14,3 M€ en 2018) pour la gestion en partenariat public-privé du boulevard périphérique nord de Lyon (BPNL) et 3,8 M€ (4 M€ en 2018) pour l'exploitation et la maintenance des tunnels.

Sur les 68,9 M€ (68,3 M€ en 2018) de produits attendus liés à la politique de mobilité, 38 M€ concernent les recettes de péage du BPNL (37 M€ en 2018).

Les refacturations de travaux d'aménagement et de voirie sont estimées à 18,3 M€, dont 10,2 M€ pour les réfections de tranchées réalisées par la Métropole et refacturées aux opérateurs publics et 2 M€ pour les réparations de dégâts causés par des tiers sur le domaine de la voirie publique. 3,3 M€ concerneront diverses redevances pour occupation du domaine public. Les recettes associées aux Vélo'v s'élèveront à 1,6 M€.

Les redevances et produits des loyers perçus des parcs de stationnement gérés en délégation de service public (DSP) atteindront 8,7 M€. Les produits issus de l'exploitation du Centre d'échanges de Lyon-Perrache (CELP) à Lyon 2° seront de 3,3 M€. Ils correspondent à la participation de la Ville de Lyon et aux loyers des baux commerciaux.

En investissement, en complément des actions récurrentes en faveur de la mobilité (59,4 M€ en dépenses et 5,5 M€ en recettes), 149 opérations individualisées devraient trouver une exécution budgétaire dans le courant de l'année 2019, avec 99 M€ en dépenses programmées et 9 M€ de recettes attendues.

La Métropole accompagne les projets structurants de transports en commun :

- la mise en double site propre du trolleybus C3, entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey sur les communes de Lyon et Villeurbanne, mobilisera 3,7 M€. La Ville de Villeurbanne apportera sa contribution à hauteur de 0,7 M€,

- les travaux de la ligne de tramway T6 sur les communes de Bron, Lyon et Vénissieux sont prévus pour 2,3 M€, pour une mise en service de la nouvelle ligne en décembre 2019. Une recette de 0,4 M€ est attendue du SYTRAL. Des acquisitions foncières sont également envisagées dans le cadre des travaux d'accompagnement de la ligne de tramway T4 pour 2,1 M€.

Dans le cadre du projet de requalification de l'axe A6/A7 à l'horizon 2020, la Métropole a sollicité l'État pour le déclassement des portions d'autoroutes correspondantes, comprises entre Limonest-Dardilly (échangeur de la Garde) et Pierre Bénite (échangeur A450-A7) et leur intégration dans le patrimoine de la collectivité. La réalisation des ouvrages, pour ce projet structurant de futur boulevard urbain métropolitain, mobilisera 17,4 M€. L'État participera à la mutation de cet axe à hauteur de 3,4 M€.

Avec une inscription de dépense de 6,7 M€, la restructuration du CELP à Lyon 2° portera notamment sur la piétonisation de la voûte ouest et l'installation provisoire de l'unité chargée de son exploitation.

Au titre du contrat de partenariat public-privé, pour la conception, la réalisation et le financement des travaux de mise en sécurité et pour la gestion du BPNL, 6,5 M€ pourvoient au paiement de la redevance et au financement des ouvrages remis à l'issue des travaux de rénovation.

5,9 M€ seront dépensés pour l'anneau des sciences, projet reliant la Porte du Valvert à la Porte de Gerland en traversant les communes de Tassin la Demi Lune, Francheville, Sainte Foy lès Lyon et Oullins. Ils concerneront les études, les sondages géologiques et la mise en place du dispositif de dialogue et de concertation.

Le plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020 de la Métropole intéressera les communes de Charbonnières les Bains, Corbas, Dardilly, Genay, Jonage, La Tour de Salvagny, Lyon 3°, Lyon 5°, Lyon 6°, Lyon 7°, Meyzieu, Mions, Rillieux la Pape, Saint Priest, Sathonay Camp, Tassin la Demi Lune et Villeurbanne. En 2019, 5,2 M€ seront consacrés à l'extension d'un réseau cyclable structurant ainsi qu'à la réalisation d'abris sécurisés pour les vélos au sein des parkings-relais (P+R), des transports en commun lyonnais (TCL).

4 M€ permettront de poursuivre la 2^{ème} tranche des aménagements du cours Émile Zola à Villeurbanne entre l'avenue de Thiers et la rue Hippolyte Kahn.

À Écully, les travaux d'aménagement des espaces publics du site sportif et de loisirs se poursuivront pour 2,5 M€. En recettes, la participation de la Ville financera les équipements communaux réalisés à cette occasion, soit 0,2 M€.

Les infrastructures du site d'Yvours à Irigny nécessiteront 2,3 M€. Il est prévu de créer un parc-relais, une zone de dépose minute, un arrêt de transports en commun urbain et des stationnements réservés aux cycles et 2 roues.

Pour lutter contre les nuisances sonores du boulevard périphérique, des travaux seront exécutés au carrefour de la Boutasse à Bron à concurrence de 1,6 M€.

Le pont Paul Bocuse, construit en 1953 et situé sur les communes de Collonges au Mont d'Or et Caluire et Cuire, permet le passage des bateaux au niveau de la travée centrale de la Saône. Le programme des réparations est estimé à 2 M€, dont 1,4 M€ engagés sur 2019.

1,4 M€ assurera la requalification de l'avenue Général de Gaulle et de la place Marsonnat à Charbonnières les Bains avec une recette de la Ville attendue à hauteur de 0,2 M€.

À Fleurieu sur Saône, la création d'un bassin de rétention d'eaux pluviales, associée à la réalisation de fossés d'interception rue du Buisson, nécessitera une inscription de 1,2 M€.

Sur la Commune de Collonges au Mont d'Or, 1,2 M€ sera consacré à la poursuite de l'opération visant à la création d'une voie nouvelle dans le prolongement du chemin des Écoliers.

La RD 306, axe majeur de la Métropole, permet notamment de relier Lyon à Villefranche sur Saône. Cette parallèle à l'autoroute traverse de nombreuses communes, dont celle de Lissieu. Sa requalification, à l'entrée sud du centre-bourg, est envisagée pour 1,2 M€.

À Dardilly, l'aménagement des routes de Limonest et de la Tour de Salvagny est aussi inscrit pour 1,2 M€. Ces voies seront réglementées en zone 30 avec la création de plateaux d'entrée de zone au niveau du chemin du Bouquis et du carrefour de Pierre Blanche.

1,2 M€ est proposé pour la requalification de la rue du Pont Chabrol à Craponne.

Le traitement des rues Dominique Vincent, Champfleury, Dellevaux et Lanessan est prévu à Champagne au Mont d'Or pour 1,1 M€.

1,1 M€ permettra de finaliser la phase 1 de l'opération de requalification des espaces publics du quartier de Montessuy à Caluire et Cuire. L'intervention porte sur les rues Pasteur, Montessuy et Branly. Les travaux sont programmés pour mars 2019 avec une livraison prévisionnelle en octobre 2019.

1,1 M€ permettra la requalification de la rue Henri Bouchard à Rochetaillée sur Saône.

À Montanay, des travaux seront engagés rue du Bacon pour 1 M€ afin de faciliter les circulations piétonnes.

1 M€ financera les études et les travaux sur le tronçon défini comme prioritaire du cours Vitton à Lyon 6°, entre les rues Tête d'Or et Garibaldi.

1 M€ permettra également la finalisation des travaux de mise en conformité du tunnel sous Fourvière.

La création d'une liaison modes doux chemin de Saint Bonnet de Mure à Saint Priest, entre le quartier de la Fouillouse et le centre de la commune mobilisera également 1 M€.

S'agissant d'améliorer la lisibilité de l'entrée de ville de Givors, l'aménagement complet de la place Jean Berry continue en 2019 (0,9 M€).

À Saint Germain au Mont d'Or, les travaux envisagés correspondront à une intervention priorisée sur le tronçon ouest de la rue du 8 mai 1945, entre la rue Jean Louis Renardon et la rue de la Résistance pour 0,9 M€.

À Neuville sur Saône, le prolongement de la rue Jacques, pour 0,8 M€, permettra d'offrir les qualités spatiales et d'usages d'une voie structurante de centre urbain qui intégrera de nouveaux équipements.

0,7 M€ permettra de terminer le projet de création du pôle d'échange multimodal (PEM) d'Oullins-La Saulaie, lié au prolongement de la ligne B du métro.

La poursuite des projets de requalification de la rue Mermet à Tassin la Demi Lune (0,6 M€) et des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb à Marcy l'Etoile (0,8 M€) nécessiteront une dépense de 1,4 M€.

À Sainte Foy lès Lyon, 0,6 M€ concernera le traitement de la seconde tranche de l'avenue Limburg, la sécurisation des accès aux immeubles en partie basse et des cheminements piétons et l'aménagement d'un itinéraire cyclable.

Le projet "Vallée de la Chimie" bénéficiera d'un financement de 0,6 M€ mobilisé pour les accès au campus de Solaize.

À Quincieux, l'inscription de 0,5 M€ au plan d'investissement autoroutier est prévue pour la création d'un diffuseur complet sur l'autoroute A46.

À Saint Genis Laval, 0,5 M€ sera consacré à la poursuite des études et à l'engagement des acquisitions foncières nécessaires à l'aménagement des voies de desserte du Vallon des hôpitaux.

À Chassieu, la requalification de la rue de la République et de la place Coponat sera financée à hauteur de 0,4 M€ avec une participation de la Ville de 0,2 M€.

0,4 M€ sera destiné aux travaux d'aménagement du parking des Trois Oranges dans le quartier du Châter à Francheville.

Le projet de parc de stationnement Melchior Philibert à Charly prévoit la création d'un parking de 58 places et d'un verger de 49 arbres fruitiers assurant l'implantation de cet équipement dans un espace classé monument historique : 0,4 M€ sera consacré à cette opération.

À Lyon 7°, 0,4 M€ est envisagé pour l'aménagement du quai Fillon à l'attention des paquebots de croisière fluviale avec des participations de l'État et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour 0,5 M€.

0,3 M€ servira à poursuivre le programme de gros entretien et renouvellement (GER) du système de commande de régulation et d'information du trafic et des événements routiers (CRITER).

D'autres investissements pour la mobilité sont prévues, notamment :

- à Lyon 5°, pour le réaménagement de la place Varillon à hauteur de 1 M€ avec une participation de la Ville de Lyon de 0,1 M€,
- à Fontaines sur Saône, pour les aménagements de la rue Pierre Carbon (0,8 M€),
- à Saint Cyr au Mont d'Or, pour le chemin de Champlong (0,7 M€),
- à Sainte Foy lès Lyon, pour la requalification de la rue Soeur Bouvier prolongée par la rue Georges Clémenceau (0,5 M€),
- à Lyon 4°, pour la réalisation des aménagements du Clos Jouve (0,4 M€),
- à Saint Romain au Mont d'Or, pour les aménagements de la route de Collonges (0,5 M€) et de la place de l'église (0,3 M€),
- à Villeurbanne, pour le traitement des rues du 8 mai 1945 et de la Feyssine, de la place des Buers, et de la rue de la Boube prolongée (0,3 M€),
- à Craponne, pour le prolongement de l'impasse de la voie Romaine (0,2 M€),
- à Lyon 7°, pour la création de voies nouvelles, de la rue du Béguin à la rue Tourville et sur le secteur de la Grande rue de la Guillotière (0,2 M€),
- à Oullins, pour la requalification de la place Anatole France (0,1 M€),
- à Saint Genis les Ollières, rue Georges Kayser (0,1 M€).

59,4 M€ en dépenses et 5,5 M€ en recettes sont identifiés pour les grosses réparations et les aménagements des 3 200 km de voiries, les ouvrages d'art, la régulation du trafic et les modes doux dans le cadre d'opérations récurrentes d'entretien du patrimoine.

Les dépenses principales concerneront les grosses réparations de voiries (14,3 M€), les actions de proximité territoriale (15,9 M€), la réalisation de travaux de renforcement de la mise en sécurité routière au titre du fonds d'initiative communale (6 M€), les acquisitions foncières (0,6 M€), l'entretien des ouvrages d'arts et tunnels (7,2 M€), les travaux de sécurisation et de régulation des déplacements (3,7 M€) les aménagements de voirie pour le SYTRAL avec une inscription en dépenses et recettes respectivement de 3,8 M€ et 4,3 M€, l'entretien des voies rapides (4,3 M€), les modes doux (2 M€ en dépenses et 0,2 M€ en recettes) et l'aménagement du CELP Lyon 2° (0,7 M€).

e) - Environnement

Concernant la **transition énergétique** et sur la base du plan climat énergie territorial (PCET), la Métropole élabore des actions pour la maîtrise de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Elle est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz. En fonctionnement, les prévisions de dépenses liées à cette compétence s'élèveront à 6 M€ (5,5 M€ en 2018). 3,9 M€ seront consacrés à l'achat et la distribution d'électricité et de gaz. La gestion des réseaux de chaleur est estimée à 1,3 M€. Les redevances versées par les délégataires des réseaux sont estimées à 0,6 M€.

Dans le cadre du programme d'investissements d'avenir "Ville de demain", la Métropole accordera une subvention d'équipement de 0,5 M€ au profit de l'OPH Grand Lyon habitat pour des travaux de rénovation permettant à la cité Perrache à Lyon 2°, d'accéder à un niveau de bâtiment basse consommation.

0,6 M€ sera consacré aux opérations récurrentes visant chaque année à diminuer les consommations énergétiques.

Afin d'encourager la production photovoltaïque sur le territoire de l'agglomération, le principe d'entrer au capital de la SAS Lyon Rhône solaire à hauteur de 0,5 M€, aux côtés du consortium Corfu solaire et du fonds d'investissement régional OSER ENR, a été approuvé par délibération n° 2018-3104 du 5 novembre 2018 et pourrait être mis en œuvre en 2019.

Concernant la politique du **cycle de l'eau**, la collectivité est garante de la gestion des eaux de pluie et de ruissellement. Elle doit mobiliser les moyens pour lutter contre le risque d'inondations. En fonctionnement, plus de 19,9 M€ seront consacrés à cette politique (19,8 M€ en 2018).

La principale dépense, identique à l'année 2018, correspond à la participation du budget principal versée au budget annexe de l'assainissement au titre des eaux pluviales pour 17,5 M€. Cette contribution permet de ne pas faire supporter à l'usager les coûts inhérents au réseau d'assainissement unique.

Les dépenses liées à la gestion des milieux aquatiques et à la protection contre les inondations (GEMAPI) sont estimées à 1,6 M€ et concernent essentiellement la participation versée aux syndicats en charge des aménagements des cours d'eau et des bassins versants pour 1,1 M€.

En investissement, les travaux de création de bassins de rétention, destinés à préserver des inondations les quartiers Villardier et Peyssillieu à Meyzieu, mobiliseront 2,7 M€.

1,5 M€ sera consacré à la mise en place d'un réseau séparatif d'eaux pluviales à Charly, à Vernaison et sur le chemin de l'Indiennerie à Saint Cyr au Mont d'Or.

Sur la commune de Corbas, les travaux de réhabilitation du bassin de rétention de Montmartin et de Grange Blanche nécessiteront 1,4 M€.

1,9 M€ sera destiné aux investissements récurrents pour la maîtrise des eaux pluviales.

La participation du budget principal aux travaux d'investissement réalisés sur le réseau unitaire d'assainissement s'élèvera à 5,5 M€.

La politique publique "**cycle des déchets**" intègre les contraintes imposées par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 qui conditionne la typologie du gisement des déchets (quantité, nature) et la structuration des filières concernant la prévention, le recyclage, le tri, la valorisation matière et la réduction de l'enfouissement.

En fonctionnement, les dépenses représenteront 82,7 M€ (80,4 M€ en 2018). Elles s'inscrivent dans le cadre du nouveau programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés 2019- 2024 (PLPDMA) et traduisent un renforcement sensible de cette politique publique, notamment sur le volet sensibilisation au tri.

Les dépenses de collecte s'établiront à 29,4 M€ (28,6 M€ en 2018). Cette prévision intègre une hausse des tonnages de + 2,3% des ordures ménagères et + 1% pour la collecte sélective.

Concernant le traitement des déchets, les dépenses seront de 39,5 M€ (39,6 M€ en 2018). Ce budget prévoit le nouveau contrat de modernisation et d'exploitation de l'usine de traitement et valorisation énergétique (UTVE) de Lyon-nord à compter du 1^{er} juin 2019. Les recettes induites sont estimées à 18,8 M€ contre 19,1 M€ en 2018. Cette évolution est liée à la baisse du nombre de passages payants en déchetteries et au prix de reprise des matières carton divisé par 3.

Le tri des déchets mobilisera 12,8 M€ (+ 1,4 M€) en raison de la campagne d'extension des consignes de tri et de nouvelles mesures d'accompagnement à l'éco-gestion des déchets, aux actions de sensibilisation du public au tri et circuits de valorisation. Les recettes induites (11,9 M€) enregistreraient une légère baisse par rapport à 2018 (12,3 M€) en raison de la baisse du cours des matières carton.

En investissement, la majorité des crédits assure l'exécution des opérations récurrentes de gros entretien du patrimoine et de renouvellement des équipements. Elles font l'objet d'une proposition de dépenses de 10 M€ : 3,1 M€ pour l'usine incinération Lyon-sud, 2,5 M€ pour les bennes à ordures ménagères, 3,5 M€ pour les équipements de collecte sélective et 0,9 M€ pour les déchetteries et sites de réception de déchets.

1,7 M€ sera destiné au lancement des travaux relatifs à l'extension et la réhabilitation des déchetteries de Rillieux la Pape et de Vénissieux.

Dans le cadre de la politique liée à la **qualité de vie, la santé, l'environnement et la gestion des risques**, l'action de la Métropole vise à réduire les pollutions, les nuisances sonores et les risques naturels ou technologiques.

En fonctionnement, les dépenses s'établiront à 119,6 M€ (118,7 M€ en 2018). La contribution obligatoire au SDMIS sera de 115,3 M€ (114,2 M€ en 2018), en hausse de 1 % par rapport au montant versé en 2018 conformément à la convention pluriannuelle 2018-2020.

La mise en œuvre de l'accompagnement des propriétaires de logements privés devant effectuer des travaux de mise en conformité avec les 5 plans de prévention des risques technologiques (PPRT) prescrits sur le territoire métropolitain nécessitera des dépenses à hauteur de 1,5 M€ (1,4 M€ en 2018). Ces actions bénéficieront de financements de l'État et de l'Agence nationale pour l'habitat (ANAH) à hauteur de 1,2 M€.

Les soutiens à divers dispositifs en faveur de l'environnement représenteront 1,3 M€, dont 0,7 M€ pour des actions d'animation et d'éducation autour du développement durable.

Les dépenses relatives à la lutte contre les inondations et à la défense incendie sont reconduites à hauteur de 0,8 M€.

En investissement, 6,5 M€ seront alloués aux PPRT de la Métropole dont 4,7 M€ de subventions pour les appels à cofinancement des mesures foncières de la Vallée de la Chimie et les acquisitions foncières métropolitaines qui permettront d'engager les procédures d'expropriation ; 1,3 M€ de contribution pour la mise en protection des logements existants en zone de risques et 0,5 M€ de concours financiers pour les travaux de démolitions/déconstructions. Les recettes des financeurs (les industriels Total et Rhône-Gaz) sont également attendues dans le cadre de la convention de la Vallée de la Chimie à hauteur de 0,9 M€.

0,3 M€ sera nécessaire aux travaux d'aménagement du ruisseau du Thou à Curis au Mont d'Or.

Dans le cadre du plan oxygène métropolitain, 0,9 M€ sera versé aux propriétaires pour le remplacement des appareils de chauffage individuel au bois, non performants.

0,8 M€ sera consacré à la création d'un collecteur pluvial sous l'avenue Félix Faure à Sathonay Camp.

Dans le cadre du programme de traitement des points noirs du bruit, le long des routes départementales, sur la Commune de Givors, la Métropole a en charge le versement des subventions d'équipement dues par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) aux propriétaires ; elle finance également les frais d'études prévues dans le contrat de partenariat, soit une dépense totale de 0,4 M€ en 2019. Le versement de l'ADEME s'établira à 0,9 M€.

0,4 M€ sera dédié à la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur la Commune de Neuville sur Saône, plus particulièrement sur le chemin de Parenty et le quartier La Bigue-Tête noire.

1,4 M€ sera consacré aux interventions récurrentes d'investissement. Il s'agit de l'extension et du gros entretien des bornes incendie (1,2 M€) et de la réalisation d'aménagements dans les services métropolitains pour améliorer la sûreté des biens et des personnels (0,2 M€).

La politique des **espaces naturels, agricoles et fluviaux** vise la préservation des espaces non bâtis dans le cadre d'un développement urbain vertueux, en s'appuyant sur des projets de mise en valeur et de gestion des espaces naturels.

En 2019 les dépenses de fonctionnement atteindront 8,5 M€ (8,4 M€ en 2018).

Les participations versées aux syndicats en charge de projets natures seront de 2,9 M€, dont 2,5 M€ au Syndicat mixte pour l'aménagement du Grand parc de Miribel Jonage, 0,4 M€ au Syndicat mixte des Monts d'Or, et 0,4 M€ au Syndicat mixte du Rhône des îles et des Lônes (SMIRIL).

La Métropole soutiendra également des actions de protection de l'environnement et maintien de l'agriculture à hauteur de 2,2 M€. 0,9 M€ sera alloué à divers organismes de protection de l'environnement, du cadre de vie et du développement durable dont 0,4 M€ pour la Maison de l'environnement et 0,3 M€ pour l'Observatoire des nuisances sonores.

L'entretien des parcs s'élèvera à 1,5 M€ (Parilly, Lacroix-Laval, parc technologique de Saint Priest et parc de Curis).

Les mesures compensatoires sont estimées à 0,3 M€. Elles permettront de reconstituer des écosystèmes perturbés suite à des opérations d'aménagement de voirie.

Les recettes sont évaluées à 0,2 M€, dont 0,1 M€ attendu de nos partenaires dans le cadre de projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) 2016-2022.

En investissement, 0,5 M€ sera dédié aux interventions récurrentes pour les haltes fluviales, les jardins collectifs et la protection des espaces naturels sensibles et des sentiers.

Dans le cadre de la préservation et de la promotion d'espaces naturels, la Métropole soutiendra la politique agricole et l'aménagement foncier, agricole et forestier (AFAF) pour un montant de 1 M€. La société Autoroutes Paris-Rhin-Rhône (APRR) participera à ses actions à hauteur de 0,1 M€.

Des travaux d'aménagement hydraulique des berges du ruisseau des Vosges, seront réalisés sur les communes de Fontaines Saint Martin, Fontaines sur Saône et Rochetaillée sur Saône, pour un montant de 0,8 M€.

f) - Ressources

La mise en œuvre des politiques publiques nécessite la mobilisation de moyens humains, bâtimentaires, patrimoniaux, logistiques et d'assurances. En fonctionnement, les dépenses dédiées au **fonctionnement de l'institution** s'élèveront à 472,7 M€, en hausse de 0,5 M€, soit + 0,1% par rapport à 2018 (472,2 M€).

Environ 87% des dépenses, soit 410,2 M€, seront allouées à la masse salariale (408 M€ en 2018).

L'augmentation de 2,2 M€ (0,5%) est principalement liée :

- aux nouvelles modalités de gestion et d'indemnisation des allocations de retour à l'emploi adoptées par délibération du Conseil n° 2018-3097 du 5 novembre 2018 visant à passer de l'auto-assurance à l'adhésion révocable au 1^{er} janvier 2019. Le recours à l'adhésion va permettre de réduire les charges à partir de 2021 mais un surcoût de 1,3 M€ est estimé la 1^{ère} année,

- aux modifications du tableau des effectifs présentée par délibération séparée pour 1 M€ et validant des créations de postes compensées par des diminutions de charges ou la perception de recettes nouvelles.

La participation aux associations du personnel atteindra 5 M€

Les crédits consacrés aux indemnités des élus et aux frais de fonctionnement des groupes restent stables, respectivement à 5,1 M€ et 0,9 M€

Les prévisions concernant les autres dépenses de cette politique (hors dépenses de personnel) s'établiront à 51,3 M€ (53,1 M€ en 2018), dont 49,3 M€ de charges générales (50,7 M€ en 2018). Parmi ces charges, 10,8 M€ se rapportent aux locations pour les services de la Métropole, 2,6 M€ aux assurances, 3,3 M€ aux moyens informatiques. La gestion du patrimoine privé nécessitera 8,9 M€ de dépenses et générera 10,2 M€ de produits des locations.

En investissement, 19,8 M€ sont prévus sur les opérations récurrentes pour assurer l'acquisition de matériels et logiciels informatiques et de télécommunications (9,8 M€), le gros entretien sur le patrimoine (4,9 M€), l'acquisition de véhicules (2,6 M€), l'installation des services (1,2 M€) et l'acquisition de matériels techniques (1,3 M€).

La Métropole consacrera 0,9 M€ aux travaux de réhabilitation de la Maison de la Métropole (MDM) d'Écully. Le déroulement des travaux est envisagé de juin 2019 à juin 2020.

D'autres travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (MDM et services urbains) ainsi que la réhabilitation de l'aile C1 du bâtiment Philomène Magnin et l'aménagement du centre de formation IDEF à Bron sont également prévus pour un montant de 0,7 M€. Une contribution du fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) d'un montant de 0,2 M€ sera versée par l'État pour l'accessibilité des bâtiments.

0,7 M€ concernera la refonte du cœur du système d'information des ressources humaines de la Métropole.

La généralisation de la dématérialisation des mouvements comptables, à l'ensemble des directions nécessitera 0,4 M€ pour l'évolution des logiciels concernés.

0,5 M€ sera consacré à la dépose de couvertures amiantées sur 20 bâtiments affectés au fonctionnement des services (subdivisions, ateliers et dépôts de la propreté et de la voirie).

Le programme de rénovation des façades du CLIP à Lyon 3° nécessitera une inscription de 0,5 M€

0,3 M€ permettra la réalisation de travaux de rénovation de l'Hôtel de la Métropole à Lyon 3° (système de sécurité incendie, étanchéité des toitures, centrale de traitement d'air).

g) - Projets futurs à individualiser

Au cours de l'exercice 2019, des crédits de paiements pourraient être affectés à de nouveaux projets pour un montant de 68,5 M€ en dépenses et de 8,1 M€ en recettes.

4 M€ concerneront le 1^{er} versement d'une acquisition envisagée en paiement fractionné (hors PPI).

h) - Gestion financière

En matière de **gestion financière**, les dépenses de fonctionnement représenteront 363,7 M€ (377,4 M€ en 2018).

Elles concerneront les versements aux Communes (233,4 M€), dont 213 M€ pour les attributions de compensation et 20,4 M€ pour la dotation de solidarité communautaire.

Il convient d'ajouter à ces versements le mouvement budgétairement neutre, relatif à la taxe communale de consommation finale d'électricité (15 M€). Elle est perçue par la Métropole sur le territoire de la Ville de Lyon puis reversée intégralement à la Ville.

Les contributions aux fonds de péréquation nationaux (63 M€) concerneront :

- le fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) dont la contribution est estimée à 34 M€ (27 M€ au BP 2018),
- le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) (20,1 M€ contre 20,6 M€ au BP 2018),
- le fonds de solidarité en faveur des Départements (5,6 M€ contre 9 M€ au BP 2018),
- le fonds national de péréquation de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) (3,2 M€ contre 8 M€ au BP 2018).

Les charges financières sont évaluées à 40,1 M€ (41,8 M€ en 2018). Au 1^{er} janvier 2019, le taux moyen de la dette est estimé à 1,48 % contre 1,67 % au 1^{er} janvier 2018, la durée résiduelle moyenne de la dette sera de 10 ans et 10 mois.

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes représenteront 4,3 M€ (13 M€ au BP 2018).

Les recettes de fonctionnement relatives à la gestion financière sont évaluées à 2 373,6 M€ (2 334,1 M€ en 2018). Elles sont composées des recettes fiscales (hors taxe de séjour) 1 877,2 M€, des concours financiers de l'État 464,5 M€ (456 M€ en 2018) et des autres recettes de gestion 31,9 M€

Aucune hausse de taux n'est envisagée pour 2018 concernant les impôts directs. Ces prévisions sont basées sur des hypothèses d'évolution du produit 2018 de + 1 %. Avec ces hypothèses, les principaux produits fiscaux seraient :

- 262,7 M€ pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (260,1 M€ en 2018),
- 237 M€ pour la cotisation foncière des entreprises (232,6 M€ en 2018),
- 156 M€ pour la taxe d'habitation (153,8 M€ en 2018),

Vu l'évolution du cadre réglementaire imposé par la loi de finances pour 2019, l'évolution des charges de la compétence et les travaux menés par la mission d'information et d'évaluation relative à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et son évolution, le produit de la TEOM est arrêté à 112 M€ (133 M€ en 2018).

Le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée restera stable à hauteur de 283,8 M€ (283,8 M€ en 2018).

L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) s'établira à 8,1 M€ (7,3 M€ en 2018).

Les recettes fiscales reversées par l'État au titre de compensation de charges transférées sont proposées à hauteur de 113,7 M€ pour la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et de 49 M€ pour la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA).

Le produit de la garantie individuelle de ressources sera stable à 107,5 M€

Au vu des projections d'évolution des volumes des transactions foncières, le produit des DMTO est proposé à 327 M€ (290 M€ au BP 2018).

La Métropole sera également bénéficiaire :

- à législation constante, de l'attribution de compensation versée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, estimée à 129,8 M€ au titre de la compétence "transports interurbains", en compensation du transfert de 25 points de CVAE, lesquels représentent potentiellement en 2019 une perte de recettes pour la Métropole de 16,7 M€

- du dispositif de compensation péréqué au titre des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés bâties (16,1 M€ contre 13,9 M€ en 2018).

Compte tenu des délivrances d'autorisations d'urbanisme liées aux opérations d'aménagement, de construction et d'agrandissement des bâtiments ou installations, le montant attendu en fonctionnement pour la taxe d'aménagement resterait stable à 15 M€.

Les attributions de compensation reversées par les Communes seront de 10,8 M€.

Conformément aux engagements du Gouvernement, les concours financiers de l'État aux collectivités territoriales devraient être stables et augmenter même légèrement par rapport à la loi de finances initiale 2018. En ce qui concerne la Métropole, ils s'établiront en 2019 à 464,5 M€ (456 M€ en 2018) dont :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : 394,7 M€ (392,1 M€ en 2018),
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) sera de 58,9 M€ (52,8 M€ en 2018),
- les allocations compensatrices de fiscalité locale visant à compenser des exonérations accordées au niveau national sont estimées à 11 M€ (11,2 M€ en 2018).

Les autres recettes de gestion financière (31,9 M€) se rapporteront notamment à l'aide du fonds de soutien liée au refinancement de la dette toxique pour 14,1 M€, au fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée relatives aux dépenses éligibles d'entretien pour 6,1 M€ et aux recettes issues du forfait post-stationnement (8 M€).

En section d'investissement, 185,1 M€ sont proposés en dépenses et 400,8 M€ en recettes.

Le reversement de la taxe d'aménagement aux communes, prévue pour 2,3 M€ correspond à 1/8^{ème} du produit envisagé pour les opérations d'aménagement réalisées en 2019.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2019 atteindrait 1 850 M€. Le remboursement du capital restant dû de la dette long terme, l'indemnité de compensation dérogatoire et les contrats mutualisés représenteront 121,4 M€ (130,4 M€ en 2018). Une annuité de 11,4 M€ est également proposée pour l'amortissement d'emprunts obligataires.

Un remboursement anticipé pour des prêts à faible pénalité est envisagé à hauteur de 50 M€ (inscription en dépenses et en recettes) afin de pouvoir souscrire des contrats à de meilleures conditions et de diminuer le montant des frais financiers.

266,8 M€ d'emprunts nouveaux long terme assureront l'équilibre du budget 2019 (331,1 M€ en 2018).

Les autres recettes d'investissement attendues s'élèveront à 64 M€ dont le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (34 M€), les amendes de police à 12 M€ et la part communautaire de la taxe d'aménagement (18 M€). Les produits des cessions foncières sont estimés à 20 M€.

II - Le budget annexe de l'assainissement

L'objectif de ce service public à caractère industriel et commercial est de préserver la qualité de l'environnement par une collecte des eaux usées et leur traitement garantissant des rejets non polluants dans le milieu aquatique, en particulier dans le Rhône. Sur son territoire, la Métropole gère et exploite 3 322 km de réseaux d'égouts, 75 stations de relèvement et 12 stations d'épuration pour une capacité de traitement d'environ 1 million de m³/jour.

Ce service est assuré en régie directe. Son budget est soumis à l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics industriels et commerciaux. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée hors budget par le Trésorier principal. C'est pourquoi, les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

1° - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2019 du budget annexe de l'assainissement a été arrêté, en dépenses et en recettes à 198,7 M€.

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 119,9 M€ (116,2 M€ en 2018).

Avec des recettes réelles 112,7 M€ (109,3 M€ en 2018) et des dépenses réelles de 77,4 M€ (73,9 M€ en 2018), l'autofinancement brut sera de 35,3 M€ (35,4 M€ en 2018).

Le virement à la section d'investissement peut être arrêté à la somme 3 M€ (5,8 M€ en 2018).

Pour la section d'investissement, les dépenses et les recettes s'équilibrent à 78,8 M€ (100 M€ en 2018).

Avec 45,8 M€, les investissements opérationnels constituent 64,9 % des dépenses réelles de la section (47,6 % avec 43,8 M€ en 2018).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations estimées à 39,5 M€ et l'étalement des subventions d'équipement reçues pour 7,2 M€. Les écritures d'ordre patrimoniales sont envisagées pour 1,2 M€, en dépenses comme en recettes.

Budget primitif 2019 - budget annexe de l'assainissement - synthèse (en €)

Budget annexe de l'assainissement	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	119 886 597
recettes réelles	112 736 597
recettes d'ordre	7 150 000
Fonctionnement - Total dépenses	119 886 597
dépenses réelles	77 391 797
dépenses d'ordre	42 494 800
Epargne brute	35 344 800
remboursement capital des emprunts	14 730 200
Epargne nette	20 614 600
Investissement - Total recettes	78 841 342,97
recettes réelles	35 146 542,97
dont recettes PPI	1 481 962,94
recettes d'ordre	43 694 800,00
Investissement - Total dépenses	78 841 342,97
dépenses réelles	70 491 342,97
dont dépenses PPI	45 761 142,97
dépenses d'ordre	8 350 000,00

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2019 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2019 - budget annexe de l'assainissement - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Économie, éducation, culture, sport	0,1		0,1			
ville intelligente et politique numérique	0,1		0,1			
Aménagement du territoire		1,3	1,3		0,1	0,1
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)		0,1	0,1			
développement urbain		1,0	1,0		0,1	0,1
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,1	0,1			

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
coopérations territoriales		0,1	0,1			
Mobilité		4,3	4,3		0,2	0,2
mobilité des biens et des personnes		4,3	4,3		0,2	0,2
Environnement	37,6	35,7	73,3	111,9	6,5	118,4
transition énergétique	0,3	0,1	0,3			
cycle de l'eau	37,3	35,6	72,9	111,9	6,5	118,4
Ressources	39,7	26,7	66,4	0,8	28,2	29,0
fonctionnement de l'institution	34,6	2,0	36,5	0,8		0,8
gestion financière (compris dépenses avec TVA non déductible)	5,1	24,7	29,8		28,2	28,2
Projets futurs à individualiser		2,5	2,5		0,3	0,3
projets futurs à individualiser		2,5	2,5		0,3	0,3
Totaux	77,4	70,5	147,9	112,7	35,1	147,9

a) - Économie, éducation, culture, sport

Concernant la **ville intelligente et politique numérique**, il est proposé d'inscrire pour la maintenance matérielle et logicielle 0,1 M€.

b) - Aménagement du territoire

Pour la cohésion territoriale, les travaux d'assainissement de l'opération de renouvellement urbain Terrailon - Secteur Caravelle à Bron sont inscrits pour la somme de 0,1 M€.

Concernant **les coopérations territoriales**, des travaux sur les réseaux sont prévus pour la requalification de la rue Bela Bartok à Vénissieux à hauteur de 0,1 M€.

En matière de **développement urbain**, l'amélioration des réseaux se réalisera via des projets urbains partenariaux pour le secteur Liberté Faÿs à Villeurbanne (0,5 M€) et sur le Site Patay à Lyon 8° (0,1 M€).

Des interventions sont également prévues pour 0,1 M€, en préalable de la requalification de l'entrée nord de Saint Didier au Mont d'Or, secteur maison Meunier.

0,1 M€ est envisagé pour les ouvrages d'assainissement induits par l'aménagement de l'îlot de la Plancha, au cœur du centre bourg de Limonest.

Le projet Cœur Presqu'île à Lyon 1er et Lyon 2° mobilisera 0,1 M€ pour le renouvellement du réseau place Chardonnet à Lyon 1er.

Pour la politique **des espaces publics**, des actions sont programmées sur les ouvrages d'assainissement, dans le cadre des opérations d'aménagement de la place de la Fontaine à Curis au Mont d'Or, des espaces publics attenants à Hôtel-Dieu à Lyon 2° et pour la requalification de la rue Peronnet à Vernaison (0,1 M€).

c) - Mobilité

Concernant la **mobilité des biens et des personnes**, les projets d'investissement seront financés à hauteur de 4,3 M€.

Le déplacement des réseaux situés sous le site propre du trolleybus C3 se poursuit entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonnevey à Lyon 3°-Villeurbanne (1,6 M€).

La déviation et le renforcement des réseaux situés sous la plateforme de la ligne du tramway T6 à Bron, Lyon et Vénissieux mobiliseront 0,3 M€. Une participation du SYTRAL est attendue pour 0,2 M€.

0,3 M€ financera la mise en séparatif du réseau rue du Buisson à Fleurieu sur Saône.

Des interventions sur les conduites d'assainissement (0,2 M€) permettront la poursuite du projet de requalification des avenues Marcel Mérieux et Jean Colomb à Marcy l'Etoile.

La pose d'un réseau de collecte des eaux usées sous la voie nouvelle (VN5) dans le prolongement du chemin des Écoliers à Collonges au Mont d'Or mobilisera 0,1 M€.

Des travaux d'assainissement dans les rues de la Feyssine et du 8 mai 1945 à Villeurbanne sont envisagés pour 0,3 M€.

Le programme de restructuration du réseau d'assainissement rue François Mermet à Tassin la Demi Lune mobilisera 0,3 M€.

L'aménagement du parc de stationnement Melchior Philibert à Charly induit des travaux sur les conduites d'assainissement à hauteur de 0,2 M€.

À Saint Germain au Mont d'Or, la réhabilitation du réseau existant s'effectuera dans le cadre de la requalification de la rue du 8 mai 1945 pour 0,1 M€.

D'autres travaux mobiliseront 0,7 M€, à l'occasion du réaménagement de la rue Pierre Audry à Lyon 9°, de la requalification des cours Vitton et Roosevelt à Lyon 6° et pour la reconstruction de branchement et de dévoiement de réseaux sur le boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4°.

Les interventions connexes aux opérations récurrentes des petits aménagements de voirie pour le compte du SYTRAL mobiliseront 0,2 M€ pour le patrimoine de l'assainissement.

d) - Environnement

Concernant la **transition énergétique**, les dépenses d'exploitation relatives aux fluides restent stables à 0,3 M€.

0,1 M€ financera des interventions sur le patrimoine en investissement.

Les dépenses d'exploitation de la politique publique du **cycle de l'eau** s'élèveront à 37,3 M€ (34,7 M€ en 2018). Elles concernent principalement l'entretien des stations d'épuration pour 25,8 M€ (25,1 M€ en 2018) et intègrent le nouveau contrat d'exploitation de la station d'épuration de Feyssine prenant effet en octobre 2018. L'entretien des réseaux sera reconduit à hauteur de 3,8 M€.

La mise en œuvre de la convention de transport et de gestion des effluents par le Syndicat pour la station d'épuration de Givors (SYSEG) nécessitera une inscription de 1,4 M€ (0,7 M€ en 2018).

Les recettes d'exploitation sont estimées à 111,9 M€ (108,5 M€ en 2018). Le produit de la redevance d'assainissement, principale recette de ce budget, atteindrait 74,6 M€ (71 M€ en 2018). (opé.2184).

Au vu des volumes prévisionnels d'activité, les recettes générées par les stations d'épuration sont estimées à 11 M€ (14 M€ en 2018). Cette baisse est liée à la diminution des primes d'épuration versées par l'Agence de l'eau, compensée pour partie par une nouvelle recette de valorisation du biogaz de la station d'épuration de la Feyssine (0,6 M€).

Les recettes perçues au titre de la participation pour le financement de l'assainissement collectif et les produits de vente de travaux de branchements sont attendus à hauteur de 8,3 M€ (5,8 M€ en 2018).

La Métropole possède un réseau d'assainissement unitaire à plus de 90 %, qui collecte à la fois les eaux usées et les eaux pluviales. Le budget principal versera une participation au budget annexe de l'assainissement de l'ordre de 17,5 M€ en 2019 (17,5 M€ au BP 2018), afin de ne pas faire supporter à l'utilisateur les coûts inhérents aux eaux pluviales.

Les dépenses d'investissement s'établiront à 35,6 M€. Les recettes pour cette section (6,5 M€) correspondent essentiellement à la participation du budget principal pour les travaux nécessaires à la collecte des eaux pluviales dans les réseaux unitaires (5,5 M€ hors PPI).

4 M€ sont inscrits pour la réhabilitation du collecteur d'assainissement du quai Saint Vincent à Lyon 1er et 0,1 M€ financera les réparations du collecteur du quai de la Pêcherie.

La construction de la station de refoulement des quartiers Meurières et Étachères à Mions mobilisera 2 M€

1,9 M€ financera la rénovation du collecteur et les branchements associés quai Joseph Gillet à Lyon 4°. Ces travaux permettront d'améliorer le fonctionnement hydraulique et la pérennité de l'ouvrage. Ils permettront également la mise aux normes des branchements d'immeubles, et la limitation des phénomènes de sédimentation dans le réseau réduisant les nuisances olfactives pour le quartier.

La reconstruction du poste de relèvement du Sablon à Grigny est estimée à 5 M€. Ce projet complexe est mené en partenariat avec la SNCF et la Commune de Grigny, propriétaire du parking de la gare sur lequel une partie des travaux sera réalisée. Pour cette opération, une inscription de 1,6 M€ est identifiée sur l'exercice 2019.

À Charly-Vernaison, 1,5 M€ est mobilisé sur le secteur de la Fée des Eaux afin de poursuivre la mise en séparatif du système d'assainissement de ces communes.

La mise aux normes du système d'assainissement du cours d'Herbouville à Lyon 4° est poursuivie pour 1,4 M€

À Lyon 9°, les travaux de la tranche 2 du bassin de dessablement sur le secteur Églantines mobiliseront (1,4 M€).

La construction d'un réseau séparatif et la création de bassins de rétention et d'infiltration à Saint Priest dans la zone industrielle font l'objet d'une inscription de 1 M€

La Métropole prélève la ressource en eau souterraine dans les champs captants des communes de Bron, Corbas, Décines Charpieu, Fleurieu, Jonage, Meyzieu, Mions, Saint Priest et Vaulx en Velin. Le projet de réhabilitation des réseaux de ces sites est estimé à 5 M€, dont 1 M€ en 2019.

A Pierre Bénite, des études et des travaux relatifs à la réduction des eaux claires parasites sur le bassin versant mobiliseront 0,5 M€

D'autres études et interventions relatives "aux points noirs zonage assainissement" seront réalisées en 2019 pour les communes de Saint Cyr au Mont d'Or rue de la chaux, Oullins impasse des Célestins, Limonest chemin de Saint André, Irigny quartier de la Selette, Tassin La Demi Lune Vallon du Torey, Villeurbanne rues Léo Lagrange et Bons Amis et Lyon 9° rue Jolivet pour 0,6 M€

Un investissement de 2 M€ permettra la continuité ou la finalisation des opérations suivantes :

- pour la reconstruction de la station de relèvement de Cusset (0,5 M€),
- pour la maintenance de la station d'épuration de Fontaines sur Saône (0,4 M€),
- pour la réhabilitation des réseaux du centre-ville à Givors (0,4 M€),
- pour la création de réseaux d'eaux usées avenue du Casino et en aval du poste relevant les eaux usées en provenance de la ZAC du Contal à La Tour de Salvagny (0,3 M€),
- pour la restructuration du collecteur de l'Yzeron à Sainte Foy lès Lyon, et les travaux connexes secteur Limburg/Montray (0,3 M€),
- pour la déconstruction de l'ancienne station de la Berthaudière à Décines Charpieu (0,1 M€).

0,9 M€ permettra d'augmenter la part valorisée du biogaz produit et injecté dans le réseau de gaz réseau distribution de France (GRDF) à la station d'épuration de la Feyssine à Villeurbanne. En recettes, l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse subventionnerait ce projet dans le cadre du contrat métropolitain à hauteur de 1 M€, dont 0,6 M€ en 2019.

La station de Lissieu Bourg située sur la commune de Marcilly d'Azergues va atteindre sa limite de capacité à l'horizon 2024. Des travaux relatifs à sa reconstruction sont envisagés pour 4 M€, dont 0,3 M€ sur l'exercice 2019.

Des études sont prévues pour la modernisation et la mise en conformité des stations d'épuration de Meyzieu (0,2 M€) et Saint Fons (0,2 M€).

Des travaux relatifs aux ouvrages de gestion de temps de pluie concerneront le bassin versant de la Feyssine à Villeurbanne (0,5M€). Ils seront financés par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse dans le cadre du contrat métropolitain à hauteur de 0,3 M€, dont 0,1 M€ en 2019.

13,1 M€ sont destinés aux opérations de grosses maintenances et de renouvellements d'équipements dont la réfection et l'extension des réseaux (5,1 M€), les stations d'épuration (3,2 M€), la réalisation de branchements pour le compte de tiers (3,3 M€), l'achat de matériels techniques (0,6 M€), les travaux de captage des eaux de pluie induits par des opérations de voirie (0,9 M€).

e) - Ressources

Les charges d'exploitation nécessaires au **fonctionnement de l'institution** s'élèveront à 34,6 M€ (34,3 M€ en 2018). Elles se rapportent principalement aux dépenses de personnel pour 30,7 M€ (30,4 M€ en 2018).

Les autres dépenses restent stables par rapport à 2018 et concernent la location de l'immeuble Le Triangle, qui abrite la direction de l'eau (1,4 M€) et les primes d'assurances (0,9 M€).

Les dépenses d'investissement concourent à l'acquisition de logiciels et de matériels informatiques (0,7 M€), de matériels techniques et de véhicules légers (0,6 M€) et à l'aménagement des services urbains (0,2 M€).

Le projet de refonte de l'application Vigilance destinée à la surveillance du système d'assainissement, baptisé Camele'Eau, requerra 0,3 M€ en prestations informatiques.

En matière de **gestion financière**, les dépenses d'exploitation liées à la gestion de la dette s'élèveront à 5,1 M€ contre 4,6 M€ en 2018.

Le remboursement du capital des emprunts à long terme atteindra 12,8 M€. 1,5 M€ concerne l'amortissement de prêts consentis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et 0,4 M€ de provisions pour le remboursement *in fine* d'un emprunt obligataire. 10 M€ sont proposés en dépenses et recettes en vue de remboursements anticipés de prêts permettant de les remplacer par de nouveaux contrats à de meilleures conditions.

Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin de nouveaux prêts est évalué à 18,1 M€ (16,3 M€ en 2018). L'encours de la dette est estimé à 145,8 M€ au 1er janvier 2019.

f) - Projets futurs à individualiser

Des crédits de paiements pourraient être affectés à de nouveaux projets pour un montant de 2,5 M€ en dépenses.

III - Le budget annexe des eaux

1° - L'équilibre général

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial (SPIC), ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M49. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

Le projet de budget primitif 2019 du budget annexe des eaux a été arrêté à 59,7 M€, en dépenses et en recettes, valeur hors taxes, tous mouvements et toutes sections confondus (69,7 M€ en 2018).

La section d'exploitation est équilibrée, tous mouvements, en dépenses et en recettes, à hauteur de 26 M€ (25,2 M€ en 2018).

Avec des recettes réelles d'exploitation de 24,3 M€ (23,6 M€ en 2018) et des dépenses réelles de 11,6 M€ (9,9 M€ en 2018), l'autofinancement brut sera de 12,7 M€ (13,7 M€ en 2018).

Le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 1,1 M€ (3,2 M€ en 2018).

La section d'investissement est équilibrée, en dépenses et en recettes, à hauteur de 33,7 M€ (44,5 M€ en 2018).

Avec 18,7 M€, les investissements opérationnels représentent 60,3 % des dépenses réelles de la section (47,7 % en 2018 avec 20 M€).

Les inscriptions pour ordre intersections sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations, soit 13,4 M€ et l'étalement des subventions d'équipement reçues pour 1,7 M€. Les écritures d'ordre patrimoniale sont envisagées pour 1 M€, en dépenses comme en recettes.

Budget primitif 2019 - budget annexe des eaux - synthèse (en €)

Budget annexe des eaux	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	26 046 300
recettes réelles	24 326 300
recettes d'ordre	1 720 000
Fonctionnement - Total dépenses	26 046 300
dépenses réelles	11 594 230
dépenses d'ordre	14 452 070
Epargne brute	12 732 070
remboursement capital des emprunts	2 306 295
Epargne nette	10 425 775
Investissement - Total recettes	33 682 252
recettes réelles	18 280 182
dont recettes PPI	480 182
recettes d'ordre	15 402 070
Investissement - Total dépenses	33 682 252
dépenses réelles	31 012 252
dont dépenses PPI	18 705 634
dépenses d'ordre	2 670 000

Budget primitif 2019 - budget annexe des eaux - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire		1,6	1,6		0,3	0,3
développement urbain		0,9	0,9		0,1	0,1
espaces publics : conception, entretien et gestion du domaine public		0,7	0,7		0,1	0,1
coopérations territoriales		0,1	0,1			
Mobilité	0,7	3,5	4,2	0,8	0,2	1,0
mobilité des biens et des personnes	0,7	3,5	4,2	0,8	0,2	1,0
Environnement	5,5	12,8	18,3	23,1		23,1
cycle de l'eau	5,5	12,8	18,3	23,1		23,1
Ressources	5,4	12,3	17,7	0,4	17,8	18,2
fonctionnement de l'institution	3,6		3,6	0,4		0,4
gestion financière	1,8	12,3	14,1		17,8	17,8
Projets futurs à individualiser		0,7	0,7		0,0	0,0
projets futurs à individualiser		0,7	0,7		0,0	0,0
Totaux	11,6	31,0	42,6	24,3	18,3	42,6

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2019 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

a) - Aménagement du territoire

En matière de développement urbain, 0,3 M€ permettra le remplacement du réseau d'eau potable existant sur le pourtour du projet urbain partenarial Duvivier à Lyon 7°.

Pour desservir le nouvel ensemble immobilier du secteur îlot Fontenay - place des Pavillons à Lyon 7°, il est nécessaire de créer un réseau d'adduction d'eau potable sous l'emprise de la future allée Fontenay entre l'avenue Debourg et la rue Challemel Lacour. Ces travaux s'élèveront à 0,2 M€.

Dans le cadre de la ZAC Les Terrasses - secteur Raby à Bron, la Métropole assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de renforcement et d'extension du réseau pour 0,1 M€. Ces travaux sont intégralement financés par l'aménageur pour la même somme, en recettes.

0,1 M€ de travaux est envisagé pour le projet d'aménagement de l'îlot de la Plancha, au cœur du centre bourg de Limonest.

Concernant **les espaces publics**, le remplacement de la canalisation viendra accompagner les travaux de requalification de l'avenue des Tilleuls à Mions pour 0,5 M€.

À Sainte Foy lès Lyon - secteur Chantegrillet, la réhabilitation du réseau existant sous l'allée Jean-Paul II mobilisera 0,2 M€.

S'agissant des **Coopérations territoriales**, la Métropole prévoit de réaliser des travaux de reprise du maillage du réseau d'eau potable, en amont de l'opération d'aménagement de la place Ennemond Romand à Vénissieux pour 0,1 M€.

b) - Mobilité

En section d'exploitation, les réfections de tranchées ouvertes réalisées par la Métropole et refacturées aux opérateurs publics sont estimées à 0,7 M€ en dépenses et 0,8 M€ en recettes.

En investissement, les interventions envisagées pour le déplacement ou le renforcement des réseaux d'eau potable situés sous le site propre du trolleybus C3, entre le quai Augagneur et le périphérique Laurent Bonneval, sur les communes de Lyon et Villeurbanne représenteront 1,6 M€.

0,3 M€ est prévu pour les réseaux des rues de la Feysine et du 8 mai 1945 à Villeurbanne.

0,3 M€ permettra la pose d'une nouvelle canalisation sous la rue Dominique Vincent à Champagne au Mont d'Or.

D'autres travaux de remplacement ou de réparation d'ouvrages mobiliseront 0,5 M€ à Lyon 9° et Lyon 6° et 0,1 M€ permettra de finaliser les travaux des ouvrages de la rue Garibaldi, à Lyon 3°.

Préalablement au réaménagement de la rue de la République à Vaulx en Velin, qui démarrera fin 2019, les travaux de renouvellement de la conduite principale d'eau potable sont inscrits pour 0,2 M€.

Dans le prolongement du chemin des Écoliers à Collonges au Mont d'Or, 0,1 M€ est proposé pour la pose, sous la voie nouvelle (VN5), d'une canalisation afin d'anticiper l'urbanisation future du secteur.

La poursuite des travaux sur les réseaux sous la plateforme du tramway T6, sur les communes de Bron, Lyon, et Vénissieux, représentera 0,1 M€. La participation du SYTRAL est attendue pour 0,2 M€.

c) - Environnement

La politique du **cycle de l'eau** comprend naturellement la majorité des crédits du budget annexe des eaux, notamment en recettes d'exploitation avec une prévision stable de 23,1 M€. Au vu du contrat actuel, le prix du m³ d'eau potable (hors abonnement) payé par l'usager sera de 1,0305 € HT au 1^{er} janvier 2019 contre 1,0264 € HT en 2018. Le produit des ventes d'eau attendu est identique à l'année précédente, soit 21,8 M€.

Les subventions reçues de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse s'élèveront à 0,5 M€ au titre du fonds eau.

Les dépenses d'exploitation sont proposées à 5,5 M€ (4,6 M€ au BP 2018), dont 4,1 M€ de charges générales (3,5 M€ en 2018). Cette évolution s'explique par la poursuite du retrait de la Métropole de plusieurs syndicats de production et ou de distribution d'eau potable impliquant la mise en place de conventions d'achats d'eau.

Les autres dépenses se rapportent aux subventions versées dans le cadre des actions de coopération décentralisée et du plan d'éducation au développement durable (1,1 M€).

En investissement, 12,8 M€ permettront l'extension et le gros entretien du patrimoine composé de 11 sites de captage, 64 réservoirs et 4 062 km de conduites d'eau potable. Certaines interventions programmées pour 2019 sont présentées ci-après.

5,7 M€ viseront à préserver les milieux et la ressource en eau, dans le cadre d'interventions récurrentes.

2,4 M€ permettront le remplacement d'une canalisation de transport d'eau potable dans le champ captant de Crépieux-Charmy.

Des travaux de sécurisation du réseau interviendront rue Charles André à Saint Genis Laval, rue de la République à Vaulx en Velin, avenue Général de Gaulle à Caluire et Cuire et rue Philippe de Lassalle à Lyon 4° pour 1,2 M€.

Les divers travaux de réhabilitation des réservoirs d'eau potable, évalués à 1 M€, seront destinés aux équipements de Saint Clair à Caluire et Cuire et des Bruyères à Rillieux la Pape, ainsi qu'à la station de pompage de Crépieux également sur cette commune.

À Lyon 2°, le renouvellement du réseau à la Confluence quai Perrache nord doit assurer un transport et une distribution sécurisée en eau potable dans ce quartier (0,9 M€).

La fin des chantiers de réhabilitation du réservoir d'eau potable de la Sarra à Lyon 5° et la restructuration des réseaux humides du secteur Part-Dieu à Lyon 3° mobiliseront 0,9 M€.

0,2 M€ permettra d'engager les travaux d'interventions réseaux sur le site de Tourneyrand à Fleurieu sur Saône.

S'agissant des espaces naturels, agricoles et fluviaux, 0,04 M€ permettra la poursuite du projet agro-environnemental et climatique de l'agglomération lyonnaise, visant à améliorer la qualité de l'eau dans les rivières et dans les nappes ainsi que la biodiversité du territoire.

d) - Ressources

Les prévisions de dépenses concernant le fonctionnement de l'institution atteignent 3,6 M€. Les dépenses de personnel restent stables et représenteront 2,7 M€ pour un effectif de 44 postes budgétés, auxquels il convient d'ajouter les 7 agents détachés auprès de Véolia. Les autres prévisions de dépenses d'exploitation (hors dépenses de personnel) atteignent 0,9 M€. Elles concerneront, principalement, la gestion du patrimoine privé, notamment les taxes foncières (0,4 M€) et la quote-part du loyer annuel des locaux occupés par la direction de l'eau (0,4 M€).

En recettes, il est proposé d'inscrire 0,4 M€, dont 0,3 M€ pour les remboursements des taxes foncières par les fermiers.

Concernant la gestion financière, 1,8 M€ est prévu en dépenses d'exploitation. Ce budget, identique au BP 2018, intègre les frais financiers afférent au stock de dette, les subventions en annuités liées au transfert de compétence de Lissieu, Quincieux et La Tour de Salvagny ainsi qu'une prévision de frais de remboursement anticipé suivi d'un refinancement. Cette opération visant à bénéficier de conditions plus avantageuses est retracée en dépenses et recettes d'investissement pour 10 M€.

Les autres prévisions de dépenses d'investissement se rapportent au remboursement du capital des emprunts à long terme pour 1,6 M€, ainsi que la provision de 0,6 M€ pour le remboursement in fine d'un emprunt obligataire.

Le remboursement du capital des emprunts à long terme atteindra 1,6 M€. 0,1 M€ est proposé pour l'amortissement de prêts consentis par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et 0,6 M€ de provisions pour le remboursement in fine d'un emprunt obligataire. Le budget 2019 prévoit le remboursement anticipé de prêts à hauteur de 10 M€ de capital restant dû, soit une inscription à l'équilibre en dépenses et recettes.

Compte tenu des inscriptions opérationnelles, le besoin de nouveaux prêts est évalué à 7,8 M€

L'encours de la dette est estimé à 19,2 M€ au 1er janvier 2019.

e) - Projets futurs à individualiser

Des crédits de paiements pourraient être affectés à de nouveaux projets pour un montant de 0,7 M€ en dépenses.

IV - Le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe

Ce budget est établi selon la nomenclature M57, séparément du budget principal, pour tenir une comptabilité distincte des opérations d'aménagement réalisées directement par les services de la Métropole. Les dépenses et recettes sont assujetties à la TVA mais la gestion de la TVA est assurée, hors budget, par le comptable de la Métropole. C'est pourquoi les montants sont inscrits pour leurs valeurs hors taxes.

Ce budget s'équilibre par une subvention du budget principal.

1 - L'équilibre général

Le budget primitif 2019 du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe a été arrêté, en dépenses et en recettes toutes sections confondues, à la somme de 33,6 M€ (56 M€ en 2018).

Les terrains sont aménagés pour être revendus à des tiers et n'ont donc pas vocation à être intégrés au patrimoine métropolitain : la réglementation a ainsi prévu d'imputer en section de fonctionnement les dépenses et recettes correspondantes. Chaque dépense réelle de fonctionnement vient abonder le stock de terrains aménagés, sous la forme de mouvements d'ordre de transfert en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement. Le destockage des biens intervient par des mouvements d'ordre inverses au moment de la vente des terrains aménagés. En 2019, ces ventes sont estimées à 4,2 M€. Au vu de ces prévisions de recettes, la subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre, sans créer d'autofinancement, s'élèvera à 2,2 M€.

Budget primitif 2019 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - synthèse (en €)

Budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	22 386 862
recettes réelles	11 193 431
recettes d'ordre	11 193 431
Fonctionnement - Total dépenses	22 386 862
dépenses réelles	11 193 431
dépenses d'ordre	11 193 431
Épargne brute	0
remboursement capital des emprunts	
Épargne nette	0
Investissement - Total recettes	11 193 431
recettes réelles	0
dont recettes PPI	0
recettes d'ordre	11 193 431
Investissement - Total dépenses	11 193 431
dépenses réelles	0
dont dépenses PPI	0
dépenses d'ordre	11 193 431

2° - Les politiques publiques

Pour ce budget, la répartition du budget primitif entre politiques publiques s'établit comme suit :

Budget primitif 2019 - budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe synthèse par politique publique - toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Aménagement du territoire	10,3		10,3	9,0		9,0
cohésion territoriale (dont Politique de la ville)	2,9		2,9	2,2		2,2
développement urbain	7,4		7,4	6,8		6,8
Ressources				2,2		2,2
fonctionnement de l'institution						
gestion financière				2,2		2,2
Projets futurs à individualiser	0,9		0,9			
projets futurs à individualiser	0,9		0,9			
Totaux	11,2		11,2	11,2		11,2

En matière de **cohésion territoriale**, au vu des opérations en phase d'achèvement, les dépenses représenteront 2,9 M€ (8 M€ au BP 2018). Elles porteront essentiellement sur les travaux d'aménagement des espaces publics de la ZAC de l'Hôtel de Ville à Vaulx en Velin pour 2 M€. La ZAC Mermoz sud bénéficiera d'un budget de 0,6 M€.

Les recettes de fonctionnement s'élèveront à 2,2 M€, dont 1,5 M€ de participations des partenaires et 0,8 M€ de cessions de terrains aménagés.

Les dépenses liées au **développement urbain** sont estimées à 7,4 M€ (10,7 M€ en 2018). La ZAC Villeurbanne la Soie nécessitera un budget de 4,8 M€, dont 2,7 M€ concerneront des travaux de voirie, 1,5 M€ le reversement de participations aux opérateurs privés et 0,5 M€ l'acquisition de foncier.

2,2 M€ seront dédiés au projet urbain partenarial du secteur de l'Esplanade de la Poste à Dardilly, dont 1,3 M€ pour l'achat de foncier et 0,9 M€ pour finaliser l'aménagement des travaux d'espaces publics.

La nouvelle ZAC Carnot Parmentier à Saint Fons mobilisera 0,4 M€ pour des frais de maîtrise d'œuvre et d'études.

Les recettes s'établiraient à 6,8 M€ (2,8 M€ en 2018), dont 3,4 M€ de produits de vente de terrains, 3,2 M€ de participations des partenaires et 0,2 M€ de mécénat pour la ZAC Villeurbanne La Soie.

Concernant **la gestion financière**, la subvention d'équilibre versée par le budget principal est proposée à 2,2 M€.

En vue de **projets futurs à individualiser** en 2019, dont les autorisations d'engagement sont commentées en dernière partie du présent rapport, 0,9 M€ de crédits de paiement pourraient être mobilisés.

V - Le budget annexe du réseau de chaleur

Ce budget annexe retrace des dépenses et recettes liées à la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains.

S'agissant d'un service public local à caractère industriel et commercial, ce budget relève de l'instruction budgétaire et comptable M41. Les dépenses d'exploitation et les investissements sont assujettis à la TVA. La TVA est gérée hors budget, par le comptable de la Métropole, les montants sont donc proposés pour leurs valeurs hors taxes.

1° - L'équilibre général

Le projet de budget primitif 2019 du budget annexe du réseau de chaleur est arrêté à 4,2 M€, en dépenses et en recettes, tous mouvements et toutes sections confondus (5,1 M€ en 2018).

La section d'exploitation est équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de 2,4 M€ identique à 2018.

Avec des recettes réelles d'exploitation de 2,2 M€ et des dépenses réelles de 0,8 M€, l'autofinancement brut s'élèverait à 1,4 M€.

Le virement à la section d'investissement est arrêté à la somme de 0,1 M€.

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à 1,8 M€ (2,6 M€ en 2018).

Les inscriptions pour ordre intersections autres que le virement à la section d'investissement sont constituées par les dotations aux amortissements des immobilisations estimées à 1,5 M€ et par l'étalement des subventions d'équipement reçues pour 0,2 M€. L'inscription d'ordre patrimoniale pour un montant de 0,1 M€ concerne des régularisations d'avances consenties sur les marchés d'investissement.

Budget primitif 2019 - budget annexe réseau de chaleur - synthèse (en €)

Budget annexe réseau de chaleur	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	2 385 000
recettes réelles	2 165 000
recettes d'ordre	220 000
Fonctionnement - Total dépenses	2 385 000
dépenses réelles	777 967
dépenses d'ordre	1 607 033
Epargne brute	1 387 033
remboursement capital des emprunts	1 061 416
Epargne nette	325 617
Investissement - Total recettes	1 832 033
recettes réelles	125 000
dont recettes PPI	125 000
recettes d'ordre	1 707 033
Investissement - Total dépenses	1 832 033
dépenses réelles	1 512 033
dont dépenses PPI	450 472
dépenses d'ordre	320 000

2° - Les politiques publiques

Les crédits de paiements pour 2019 sont répartis entre les politiques publiques de la manière suivante :

Budget primitif 2019 - budget annexe réseau de chaleur - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Environnement	0,4	0,1	0,5	2,2	0,1	2,3
transition énergétique	0,4	0,1	0,5	2,2	0,1	2,3
Ressources	0,4	1,1	1,5			
fonctionnement de l'institution	0,2		0,2			
gestion financière	0,2	1,1	1,3			
Projets futurs à individualiser		0,3	0,3			
projets futurs à individualiser		0,3	0,3			
Totaux	0,8	1,5	2,3	2,2	0,1	2,3

En matière de **transition énergétique**, les dépenses d'exploitation s'élèveront à 0,4 M€ (0,2 M€ en 2018). Elles porteront principalement sur l'entretien de la turbine de cogénération du réseau de chaleur à Vaulx en Velin (0,2 M€). Les autres dépenses concernent les prestations de suivi et d'entretien des réseaux, ainsi que des frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue des renouvellements des délégations de service public.

Les redevances contractuelles versées par les délégataires exploitant les réseaux sont stables à 2,2 M€.

La Métropole assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération de raccordement au réseau de chaleur du nouveau centre aquatique du Loup Pendu à Rillieux la Pape. Les travaux de réalisation d'un piquage sur le réseau haute pression existant, de mise en place de canalisations et d'équipement sont estimés à 0,1 M€. Une recette de 0,1 M€ serait encaissée auprès du centre aquatique.

a) - Ressources

En matière de **fonctionnement de l'institution**, les charges d'exploitation sont estimées à 0,2 M€ dont 0,1 M€ pour le paiement des taxes foncières.

Concernant la **gestion financière**, les prévisions de dépenses se rapportent aux annuités du stock de dette à savoir 1,1 M€ en investissement, dont 0,5 M€ pour le remboursement du capital et 0,6 M€ pour le versement de la quote-part métropolitaine aux emprunts de la Ville de Lyon pour les équipements transférés à la collectivité. Les 0,2 M€ prévus en section d'exploitation correspondent aux frais financiers.

L'encours de la dette est estimé à 8,7 M€ au 1er janvier 2019.

b) - Projets futurs à individualiser

Les projets futurs à individualiser au cours de l'exercice seront financés pour la somme de 0,3 M€.

VI - Le budget annexe du restaurant administratif
1° - L'équilibre général

Le budget primitif 2019 du budget annexe du restaurant administratif a été arrêté, en dépenses et en recettes à 3,4 M€ (3,3 M€ en 2018).

Les propositions sont équilibrées en fonctionnement à 3,1 M€ et en investissement à 0,3 M€.

La subvention du budget principal, calculée de façon à rechercher l'équilibre sans créer d'autofinancement, s'élève au total, pour les sections de fonctionnement et d'investissement à 2,3 M€ (2,2 M€ en 2018).

Le tableau ci-dessous présente la synthèse générale du budget annexe du restaurant administratif pour 2019.

Budget primitif 2019 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse (en €)

Budget annexe du restaurant administratif	Crédits de paiement
Fonctionnement - Total recettes	3 116 084
recettes réelles	2 976 084
recettes d'ordre	140 000
Fonctionnement - Total dépenses	3 116 084
dépenses réelles	2 981 084
dépenses d'ordre	135 000
Epargne brute	-5 000
remboursement capital des emprunts	0
Epargne nette	-5 000
Investissement - Total recettes	301 000
recettes réelles	166 000
dont recettes PPI	
recettes d'ordre	135 000
Investissement - Total dépenses	301 000
dépenses réelles	161 000
dont dépenses PPI	161 000
dépenses d'ordre	140 000

2° - Les politiques publiques

Pour ce budget, la répartition du budget primitif entre politiques publiques s'établit comme suit :

Budget primitif 2019 - budget annexe du restaurant administratif - synthèse par politique publique toutes sections - mouvements réels (en M€)

Politiques publiques	Dépenses			Recettes		
	Fonctionnement	Investissement	Total	Fonctionnement	Investissement	Total
Ressources	3,0	0,2	3,1	3,0	0,2	3,1
fonctionnement de l'institution	3,0	0,2	3,1	0,9		0,9
gestion financière				2,1	0,2	2,3
Totaux	3,0	0,2	3,1	3,0	0,2	3,1

En dépenses réelles de fonctionnement, le poste le plus important reste la rémunération du personnel, stable à hauteur de 1,86 M€ pour un effectif permanent de 39,84 équivalents temps plein.

Le nombre de repas servis entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 octobre 2018 a été de 172 000 contre 171 441 pour la même période en 2017, soit 559 repas supplémentaires. Les dépenses concernant les produits alimentaires sont prévues à 0,75 M€ contre 0,79 M€ en 2018. Les frais de logistique (fournitures pour l'entretien, nettoyage, combustibles, primes d'assurances, etc.) inhérents à l'activité du restaurant seront de 0,37 M€ (0,35 M€ en 2018).

Le produit de la vente des repas resterait stable à hauteur de 0,88 M€ (0,87 M€ en 2018) tout comme le coût moyen des repas (3,72 €).

En investissement, 0,1 M€ permettra l'acquisition d'un adoucisseur d'eau, d'un lave-plateaux, de 2 friteuses et le remplacement d'une vitrine défectueuse.

La prévision inscrite en gestion financière se rapporte à la subvention d'équilibre versée du budget principal (0,2 M€).

VII- Les autorisations de programme nouvelles ouvertes en 2019

La révision des autorisations de programme vise à permettre le lancement des projets qui remplissent les conditions réglementaires et opérationnelles pour entrer en phase de réalisation.

Pour garantir sa capacité financière, la collectivité maintient un équilibre entre les crédits de paiement à consommer dans l'année compte tenu des opérations en cours (700 M€) et le montant des autorisations de programme nouvelles ouvertes dans le même exercice (750 M€) tous budgets confondus.

Elle veille également au respect d'une juste répartition entre les financements alloués aux opérations récurrentes, qui permettent de valoriser ou entretenir le patrimoine métropolitain, et ceux concourant à la réalisation des projets nécessaires au développement de la Métropole lyonnaise.

Les autorisations de programme nouvelles à ouvrir en 2019 se répartiraient de la façon suivante :

- 541,7 M€ pour les projets, dont 498,9 M€ au budget principal,
- 208,3 M€ pour les opérations récurrentes, dont 186,6 M€ au budget principal.

Autorisations de programme nouvelles	Budget primitif 2019 (en €)	
	Dépenses	Recettes
budget principal	685 477 390	47 950 832
budget annexe de l'assainissement	41 352 810	
budget annexe des eaux	22 278 800	
budget annexe du restaurant administratif	161 000	
budget annexe du réseau de chaleur	730 000	
Total	750 000 000	47 950 832

VIII - Les individualisations d'autorisations de programme prévues en 2019

Dans le domaine du **développement économique**, le Biodistrict destiné aux sciences du vivant à Gerland Lyon 7° pourrait bénéficier d'une autorisation de programme de 6,2 M€.

4,2 M€ seraient attribués à la zone industrielle de Chassieu. La Métropole consacrerait 3,9 M€ à la réhabilitation de la Halle Girard dans le quartier de la Confluence à Lyon 2° afin d'en faire le 2^{ème} pôle numérique français.

En matière de **ville intelligente et numérique**, l'opération récurrente 2019 réservée aux usages numériques et données géomatiques représenterait 2,5 M€ en dépenses et 0,1 M€ en recettes.

En ce qui concerne **l'enseignement supérieur et la recherche**, les opérations d'aménagement en accompagnement des grands projets universitaires représenteraient 5,8 M€. Elles concerneraient des acquisitions foncières sur les franges sud du campus LyonTech-la Doua, qui permettront de créer, à terme, des nouvelles surfaces d'accueil d'entreprises et de services dédiés. Sur le campus Porte des Alpes, il est prévu le lancement d'études pour l'aménagement des espaces publics. En ce qui concerne le campus Lyon santé est, l'intervention de la Métropole porterait sur l'amélioration des abords et la circulation des modes doux. Enfin, à Gerland, le pôle Jacques Monod de l'École normale supérieure de Lyon connaîtrait une amélioration de l'accessibilité au site et du confort de circulation autour de la place d'Italie.

La réalisation du CPER impliquerait la Métropole à hauteur de 7,5 M€ et 2,5 M€ pourraient être consacrés à l'école centrale Sky Lab, basée à Écully.

Dans le domaine de l'**éducation**, 20,8 M€ seraient attribuées aux opérations récurrentes de gros entretien et renouvellement de matériel. La progression des effectifs dans les collèges, 1 190 collégiens à la rentrée de septembre 2019, nécessiterait de nouvelles autorisations de programme. 13 M€ seraient affectées à la création de places en modulaire, notamment pour les collèges Clémenceau à Lyon 7°, Michelet à Vénissieux et Alain à Saint Fons, dans l'attente de l'ouverture de 2 nouveaux collèges (2020/2021 à Lyon 7° et 2020/2023 à Vénissieux). 4 M€ seraient affectés aux réaménagements des collèges Mermoz à Lyon 8° et 3 M€ pour Jean Moulin à Lyon 5°. La mise en œuvre du schéma métropolitain numérique éducatif pourrait bénéficier d'une autorisation de programme de 8,5 M€.

En **matière culturelle**, les opérations récurrentes 2019 représenteraient 1,9 M€. Elles concerneraient la numérisation des archives, l'amélioration des sites culturels, ainsi que l'acquisition de matériels et mobiliers pour le Musée Lugdunum. Les travaux pour l'accueil et l'exposition de la barque Saint Georges seraient prévus pour 2,5 M€, avec 0,5 M€ en recettes.

En ce qui concerne le **rayonnement et l'attractivité** de la Métropole, 2 M€ pourraient être consacrés à l'Institut Paul Bocuse Maison Dollet situé dans le château du Vivier à Écully.

Dans le domaine de l'**insertion et l'emploi**, la Métropole pourrait entrer au capital de la SCIC Iloé à hauteur de 0,1 M€ afin de participer à la création d'un nouvel outil industriel visant à traiter les déchets hétéroclites de la Métropole.

En ce qui concerne la **solidarité et l'habitat**, les réserves foncières destinées au logement social relevant des opérations récurrentes 2019 représenteraient 25 M€.

Les aides à la pierre 2019 atteindraient 37,7 M€ en dépenses (12 M€ en recettes) pour le logement social et 2,3 M€ pour le logement privé.

Les acquisitions pour compte de tiers, intégrées aux opérations récurrentes 2019, représenteraient 10 M€ de dépenses (10 M€ également en recettes). Cette autorisation de programme est utilisée dans le cadre des préemptions et des opportunités amiables. La Métropole est amenée, en fonction des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) qu'elle reçoit, à exercer son droit de préemption urbain pour le compte de bailleurs sociaux, d'organismes publics ou de collectivités locales. La Métropole préempte et cède dans un délai rapproché le bien à la Commune ou aux organismes de logement social. C'est la raison pour laquelle il y a, au final, un équilibre entre les dépenses et les recettes.

Par ailleurs, concernant l'aménagement du territoire et, plus particulièrement, le **développement urbain**, des autorisations de programme pourraient être affectées pour un montant total de 204,6 M€ en dépenses et 13,7 M€ en recettes. Il s'agirait de la 2^{ème} phase de la ZAC Confluence à Lyon 2 pour 16,3 M€, du projet urbain de Saint-Jean à Villeurbanne pour 10,8 M€, de l'aménagement du secteur Sermenaz Lyautey et du parvis de l'école Velette à Rillieux la Pape pour 4,6 M€ en dépenses et 0,9 M€ en recettes. 99,3 M€ concerneraient le rachat d'ouvrages et la participation au bilan de la ZAC de la Part Dieu à Lyon 3°. 1 M€ serait consacré au réaménagement du chemin Chavery à Lissieu et 2,5 M€ en dépenses et 4,3 M€ en recettes à la reconversion du site de l'ancienne Union des coopératives d'élevage Alpes Rhône (UCEAR) à Francheville.

Dans le domaine de la **cohésion territoriale**, l'ORU située au sein de la ZAC du Triangle à Saint Priest bénéficierait de 5,8 M€. Le grand projet de ville situé au centre de Rillieux la Pape serait doté de 2,1 M€.

Les opérations récurrentes 2019 pour le domaine de l'aménagement du territoire représenteraient 37 M€ en dépenses. Elles recouvrent les réserves foncières 2019 hors logement social. Ces réserves permettent à la Métropole d'intervenir de manière réactive face à des opportunités d'acquisition dans les secteurs stratégiques.

S'agissant de la **conception, de l'entretien et de la gestion des espaces publics**, les opérations récurrentes 2019 représenteraient 3,9 M€ en dépenses. Les autorisations de programme nouvelles liées aux projets concerneraient la réparation de la structure du pont de Vernaison à hauteur de 3,1 M€ ainsi que les rives de Saône et la création d'un cheminement continu pour 2 M€.

Pour faciliter les déplacements des habitants dans l'agglomération, les opérations récurrentes 2019 seraient dotées de 62,6 M€ en dépenses (4,2 M€ en recettes). Des autorisations de programme pourraient être affectées à de nouveaux projets pour un montant de 76,4 M€ en dépenses. Elles pourraient notamment concerner, à Saint Genis Laval la réalisation des voiries pour le métro desservant le secteur Vallon des Hôpitaux à hauteur de 20,7 M€, l'élargissement du chemin de Four situé à Cailloux sur Fontaines pour 1 M€. Seraient également financés le plan d'action mobilité pour 6 M€, l'aménagement du parking relais de la gare de Givors pour 2,8 M€, l'aménagement de la rue Rollet à Villeurbanne à hauteur de 10,7 M€, l'avenue de la Chaufferie à Sathonay Camp pour 0,8 M€ ainsi que la mise en sécurité du tunnel des Tchécoslovaques à Lyon 7° pour 2 M€.

En matière **d'environnement**, les opérations récurrentes 2019 consacrées aux travaux de gros entretiens sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et les stations d'épuration, représenteraient 21,4 M€.

Des autorisations de programme nouvelles liées à la gestion des eaux pluviales, de l'assainissement ou de l'eau potable pourraient être affectées pour un montant total de 38,7 M€. On citera notamment la rénovation de la station d'épuration de Fontaines sur Saône, les travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable sur les secteurs de Bron-Parilly et Villeurbanne-Croix Luizet. Sont également prévus la reconstruction du système d'assainissement à Givors et Grigny.

Concernant le **cycle des déchets**, l'usine Lyon-nord pourrait bénéficier d'une autorisation de programme nouvelle de 20 M€.

Les opérations récurrentes 2019 sur les réseaux hydrauliques, destinées à l'amélioration de la **qualité de vie, la santé, la prévention des risques environnementaux**, représenteraient 3,1 M€. Par ailleurs, 10,5 M€ pourraient être attribués à la phase 2 du projet éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique des logements.

Les opérations récurrentes concernant les déchèteries, l'usine d'incinération Lyon-sud, les renouvellements de poids lourds et d'équipements pour la collecte sélective, s'élèveraient à 8,4 M€.

Les opérations récurrentes 2019 destinées au renouvellement des véhicules légers, aux interventions sur les bâtiments ou encore à la maintenance des systèmes informatiques représenteraient 24,3 M€. 3 M€ d'autorisations de programme nouvelles pourraient être consacrés à la poursuite de la mise en conformité des bâtiments recevant du public et 0,6 M€ à la restructuration du service médical situé à l'hôtel de Métropole.

IX - Les autorisations d'engagement ouvertes en 2019

70 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de dépenses et 18,4 M€ de recettes sont proposées au budget principal en 2019

Autorisations d'engagement nouvelles	Budget primitif 2019 (en €)	
	Dépenses	Recettes
budget principal	39 464 581	12 000 000
budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe	30 056 627	6 394 237
Total	69 521 208	18 394 237

En matière de **développement économique et compétitivité** de la Métropole, une nouvelle autorisation d'engagement (0,1 M€) est proposée pour mettre en œuvre le plan d'action économie circulaire, zéro gaspillage approuvé par délibération du Conseil n° 2017-1904 du 10 avril 2017.

Les nouvelles autorisations d'engagement allouées à la politique **insertion et emploi, aux fonds d'aides aux jeunes et aux dispositifs d'accompagnement social et professionnel** représenteraient 12,1 M€. La gestion du fonds social européen au titre de 2019 mobiliserait 12,3 M€ en dépenses et 12 M€ en recettes.

Dans le domaine de l'**éducation**, une autorisation d'engagement de 0,1 M€ serait attribuée pour soutenir des projets des collèges. De plus, 0,1 M€ serait alloué au réseau de création et d'accompagnement pédagogiques (réseau Canopé).

En matière d'appui aux politiques publiques d'**habitat**, une autorisation d'engagement de 4,7 M€ serait ouverte pour les dotations financières à verser dans le cadre de conventions triennales à diverses associations sur la période 2019-2021.

3,2 M€ seraient consacrés à la gestion du fonds de solidarité logement (FSL) 2019.

En matière de **cohésion territoriale**, 1,8 M€ serait alloué au développement d'actions d'amélioration du cadre de vie et du lien social afin d'enrayer le processus de déqualification et le manque d'attractivité des quartiers de la politique de la ville.

Concernant les **espaces naturels agricoles et fluviaux**, 3 M€ d'autorisation d'engagement complémentaire soutiendraient la mise en place de diverses actions visant la protection des espèces et des milieux, de l'agriculture, de l'environnement climatique et sonore.

Dans le domaine de la **mobilité des biens et des personnes**, il est proposé d'ouvrir des autorisations d'engagement d'études sur les déplacements de marchandises pour 0,1 M€ en vue de décliner le plan de déplacements urbains (PDU) sur les territoires de la Métropole au travers de futurs plans territoriaux de mobilité (PTM).

Afin de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement, l'écologie et le développement durable sur le territoire, la Métropole soutiendrait divers dispositifs environnementaux tels le plan climat et l'Agenda 21 Vallée de la Chimie à hauteur de 0,7 M€.

30,1 M€ d'autorisations d'engagement nouvelles de dépenses et 6,4 M€ de recettes seraient alloués aux **opérations d'urbanisme en régie directe**.

La ZAC Carnot Parmentier nécessiterait une autorisation complémentaire de 25 M€ en dépenses destinée à l'achat de foncier et au lancement de travaux et 5,5 M€ en recettes correspondant aux produits de cessions et participations de financeurs publics.

Par ailleurs, 5 M€ seraient consacrés à des travaux de démolition et d'aménagement des espaces publics dans le secteur des Alagniers à Rillieux la pape.

Dans le cadre de l'aménagement de l'esplanade de la poste à Dardilly, une autorisation d'engagement complémentaire de 0,9 M€ de recettes proviendrait de la participation de la Commune de Dardilly, coût de réalisation des ouvrages situés ainsi que des produits de vente de foncier.

X - Transmission dématérialisée du budget

Conformément aux dispositions législatives en vigueur (loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles -MAPTAM- et loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République -NOTRe-), la Métropole doit procéder à l'envoi dématérialisé de son budget en Préfecture à compter de 2017.

La Métropole a autorisé monsieur le Président, par délibération du Conseil n° 2016-1465 du 19 septembre 2016, à signer l'avenant à la convention avec la Préfecture permettant à la Métropole de s'engager dans la démarche "actes budgétaires" qui vise, dans un souci d'efficacité et de consolidation des données budgétaires des collectivités, à dématérialiser la transmission des budgets consécutivement à leur adoption.

Les collectivités territoriales entrées dans cette démarche utilisent pour ce faire l'application TotEM fournie par les services de l'État. Un mauvais traitement de certaines données par cette application engendre l'apparition d'anomalies dans l'édition des volumes budgétaires joints à la présente délibération.

Concernant la Métropole, 2 états du budget principal relatifs à la section d'investissement n'affichent pas correctement certaines données des chapitres budgétaires relatifs aux dépenses dites "financières". Ces anomalies sont en cours de traitement par la direction générale des finances publiques (DGFIP).

Ainsi, pour le budget principal :

- dans la rubrique "III - A - Vote du budget - section d'investissement - vue d'ensemble - dépenses AP nouvelles et crédits de l'exercice" :

. au chapitre 13, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 111 210,00 et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 16, dans la colonne "pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 4 990 000,00 et dans la colonne "Pour information, dépenses gérées hors AP", il convient de lire le montant de 186 851 635,87,

- dans la rubrique "III - A1 - Vote du budget - section d'investissement - dépenses - détail par article" :

. au chapitre 13, et également pour le compte 1348, dans la colonne "pour information, crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 111 210,00 et dans la colonne "Pour information, crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00,

. au chapitre 16, et également pour le compte 1675, dans la colonne "pour information, crédits gérés dans le cadre d'une AP", il convient de lire le montant de 4 990 000,00 et dans la colonne "Pour information, crédits gérés hors AP", il convient de lire le montant de 0,00 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Décide de voter :

a) - le budget principal, les budgets annexes du restaurant administratif et des opérations d'urbanisme en régie directe conformément à la nomenclature M57 applicable aux Métropoles, par nature, et selon une présentation croisée par fonction,

b) - les budgets annexes des eaux et de l'assainissement par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux services publics d'assainissement et de distribution d'eau potable,

c) - le budget annexe du réseau de chaleur par nature, selon l'instruction budgétaire et comptable M41 applicable aux services publics de distribution d'énergie électrique et gazière.

2° - Approuve le budget primitif de l'exercice 2019 arrêté, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :

- . 3 510 452 857,65 € pour le budget principal,
- . 198 727 939,97 € pour le budget annexe de l'assainissement,
- . 59 728 552 € pour le budget annexe des eaux,
- . 33 580 293 € pour le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe,
- . 4 217 033 € pour le budget annexe du réseau de chaleur,
- . 3 417 084 € pour le budget annexe du restaurant administratif.

3° - Arrête les montants :

a) - des autorisations de programme nouvelles 2019 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

- . dépenses : 685 477 390 €,
- . recettes : 47 950 832 €;

- budget annexe de l'assainissement :

- . dépenses : 41 352 810 €;

- budget annexe des eaux :

- . dépenses : 22 278 800 €;

- budget annexe du restaurant administratif :

- . dépenses : 161 000 €;

- budget annexe du réseau de chaleur :

- . dépenses : 730 000 €,

b) - des autorisations d'engagement nouvelles 2019 en dépenses et en recettes comme suit :

- budget principal :

- . dépenses : 39 464 581 €
- . recettes : 12 000 000 €;

- budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe :

- . dépenses : 30 056 627 €,
- . recettes : 6 394 237 €

4° - Approuve l'individualisation des autorisations de programmes récurrentes 2019 et de l'autorisation de programme études 2019, ci-après annexées, comme suit :

- budget principal :

- opérations récurrentes 2019 dépenses : 186 555 898 €, dont :

- . 126 325 372 € en 2019,
- . 49 601 856 € en 2020,
- . 10 628 670 € en 2021 ;

- opérations récurrentes 2019 recettes : 14 298 140 €, dont :

- . 11 571 200 € en 2019,
- . 2 500 000 € en 2020,
- . 226 940 € en 2021 ;

- autorisation de programme études 2019 dépenses, dans la limite de : 4 600 000 €, dont 2 000 000 € en 2019,

- budget annexe de l'assainissement :

- opérations récurrentes 2019 dépenses : 15 519 500 €, dont :

- . 5 490 500 € en 2019,
- . 6 649 900 € en 2020,
- . 3 379 100 € en 2021 ;

- autorisation de programme études 2019 dépenses, dans la limite de : 300 000 €, dont 300 000 € en 2019,

- budget annexe des eaux :

- opérations récurrentes 2019 dépenses : 6 045 000 €, dont :

- . 1 911 000 € en 2019,
- . 2 507 000 € en 2020,
- . 1 627 000 € en 2021 ;

- autorisation de programme études 2019 dépenses, dans la limite de : 300 000 €, dont 300 000 € en 2019,

- budget annexe du restaurant administratif :

- opérations récurrentes 2019 dépenses 161 000 €, dont 161 000 € en 2019.

5° - Autorise monsieur le Président à procéder à :

a) - la réalisation des emprunts, sous toutes formes, destinés au financement des investissements prévus au budget principal et aux budgets annexes des eaux, de l'assainissement et du réseau de chaleur pour l'exercice 2019 et à signer, à cet effet, les actes nécessaires,

b) - des mouvements de crédits entre chapitres (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections au budget principal et aux budgets annexes des opérations d'urbanisme en régie directe et du restaurant administratif.

6° - Fixe :

a) - les modalités de calcul de la contribution prévisionnelle du budget principal au titre des eaux pluviales. Cette prévision sera actualisée en cours d'exercice en fonction des travaux et amortissements pratiqués en application des taux suivants sur le budget annexe de l'assainissement :

- 19 % de la charge nette d'exploitation,
- 28,5 % de la charge nette financière,
- 28,5% de la charge nette des amortissements,

b) - les taux de répartition de la part départementale de la taxe d'aménagement, pour 2019, à 3,812 % pour le Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement Rhône-Métropole et 96,188 % pour la politique de protection des espaces naturels sensibles.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2019.